



# DÉVELOPPEMENT DURABLE



Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie  
gouvernementale de développement durable 2015-2020

Le 28 juin 2017

# Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2017  
ISSN 2291-9562 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec et  
ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

# Avant-propos

Le Recueil des indicateurs de suivi de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* est le résultat de la participation de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et de nombreux ministères et organismes. Cette publication présente les informations statistiques requises pour le suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Le mandat de l'Institut de la statistique du Québec, conformément à sa Loi, est de recueillir, produire et diffuser ces informations.

Pour effectuer le suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, l'administration publique a identifié des indicateurs nationaux ou sectoriels qui sont représentatifs d'enjeux propres à chaque objectif de la Stratégie. Les indicateurs d'un même objectif sont complémentaires. Ils peuvent provenir d'autres objectifs gouvernementaux nationaux et sectoriels, cohérents avec la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, les cibles qui sont associées à certains indicateurs proviennent des plans, stratégies et politiques gouvernementales et ministérielles. Leur atteinte est sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme porteur. Certains objectifs n'ont pas d'indicateurs nationaux ou sectoriels, mais font l'objet d'une démarche de suivi de nature administrative, permettant ainsi de suivre les engagements des ministères et organismes et les efforts de l'administration publique. Ces indicateurs de nature administrative sont produits à partir d'informations et de données provenant des plans d'action de développement durable et des rapports annuels de gestion des ministères et organismes. Ils ne sont pas présentés dans ce document.

Les 39 indicateurs nationaux ou sectoriels qui seront présentés dans le Recueil seront mis à jour en continu par l'Institut de la statistique du Québec selon la disponibilité des données.

La liste complète des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie 2015-2020, qu'ils soient nationaux ou sectoriels, ou de nature administrative, peut être consultée sur le [site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#).

Ce document est réalisé conjointement par :

Sophie Brehain, économiste  
Marie-Hélène Provençal, géographe  
Danny Sanfaçon, technicien  
Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Anne-Marie Roy, conception graphique  
Esther Frève, révision linguistique  
Direction des communications

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2401  
ou  
Sans frais : 1 800 463-4090  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Luc Vescovi, conseiller en développement durable  
Bureau de coordination du développement durable

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques (MDDELCC)

Pour tout renseignement sur les réalisations du MDDELCC, s'adresser au :

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3830  
ou  
Sans frais : 1 800 561-1616  
Site Web : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

## Remerciements

Les auteurs remercient le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Finances, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère de la Sécurité publique, la Société d'habitation du Québec, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# Table des matières

Numéro		Page	Mise à jour des données
 <b>Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</b>			
<b>Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</b>			
1.1.1	Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les ministères et organismes.....	11	2017-01-31
1.1.2	Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments pour lesquels les ministères et organismes gouvernementaux (MO) acquittent le coût de la consommation d'énergie .....	13	2017-01-31
<b>Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</b>			
1.5.1	Proportion de la population qui pratique une activité culturelle .....	15	2017-01-31
1.5.2	Dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture .....	17	2017-01-31
<b>Objectif 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</b>			
1.6.1	Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec et à sa promotion à l'étranger.....	20	2017-01-31



## Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

### Objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

2.3.1	Instruments économiques (écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité) favorisant la transition vers une économie verte et responsable .....	À venir
-------	---	---------

### Objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

2.4.1	Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable .....	À venir
2.4.2	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines .....	À venir



## Orientation 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

### Objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

3.1.1	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts .....	2 1	2017-01-31
3.1.2	Élaboration, mise à jour et mise en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt .....	23	2017-03-31

### Objectif 3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

3.2.1	Élaboration, mise à jour et mise en œuvre de plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées .....	25	2017-03-31
3.2.2	Superficie du territoire en aires protégées .....	27	2017-06-07
3.2.3	Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieux physiques .....	29	2017-01-31



## Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.1 : Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

4.1.1	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire .....	32	2017-03-31
4.1.2	Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base .....	34	2017-01-31
4.1.3	Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre. ....	35	2017-01-31

### Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

4.2.1	Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.....		À venir
-------	---	--	---------

### Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

4.3.1	Revenu familial excédentaire.....	37	2017-03-31
4.3.2	Nombre de logements communautaires et abordables .....	39	2017-06-07
4.3.3	Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement .....	40	2017-06-07



## Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

5.1.1	Proportion de la population de 12 ans et plus qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour .....	41	2017-03-31
5.1.2	Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisirs.....	44	2017-03-31

## Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

5.2.1	Nombre d'intoxications d'origine environnementale.....	48	2017-01-31
5.2.2	Nombre de lésions professionnelles.....	51	2017-03-31
5.2.3	Indice annuel de la qualité de l'air .....	53	2017-03-31
5.2.4	Pourcentage du total global de jours-personnes par année en avis d'ébullition .....	55	2017-01-31



## Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

### Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

6.2.1	Indice de vitalité économique.....		À venir
-------	------------------------------------	--	---------

### Objectif 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

6.3.1	Taux d'engagement communautaire et implication bénévole.....		À venir
-------	--	--	---------

### Objectif 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

6.4.1	Valeur cumulée des biens protégés grâce à des investissements en prévention.....		À venir
-------	--	--	---------



## Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

### Objectif 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

7.1.1	Achalandage du transport en commun .....	56	2017-01-31
-------	--	----	------------

## Objectif 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

7.2.1	Investissements et dépenses publics consentis pour appuyer l'électrification des transports et l'efficacité énergétique de ce secteur .....	À venir
7.2.2	Part des véhicules électriques parmi les nouveaux véhicules légers en circulation ..... 58	2017-01-31
7.2.3	Intensité énergétique du transport routier des personnes ..... 60	2017-06-28
7.2.4	Intensité énergétique du transport routier des marchandises.....	À venir
7.2.5	Réduction des émissions de GES due à l'électrification des transports et à l'amélioration de l'efficacité énergétique .....	À venir

## Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

### Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique

8.1.1	Économies d'énergie générées par les programmes gouvernementaux et par les distributeurs d'énergie .....	À venir
-------	--	---------

### Objectif 8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

8.2.1	Nouvelle capacité de production d'électricité de source renouvelable dont l'installation ou l'achat de la production sont approuvés par le gouvernement ..... 62	2017-06-07
-------	--	------------

### Objectif 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

8.3.1	Part de l'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale..... 64	2017-06-28
8.3.2	Réduction des émissions de GES due à l'utilisation d'énergies moins émettrices.....	À venir

## Abréviations des régions administratives

BSL	Bas-Saint-Laurent
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
CNAT	Capitale-Nationale
MAU	Mauricie
ESTR	Estrie
MTL	Montréal
OUT	Outaouais
A-T	Abitibi-Témiscamingue
CNO	Côte-Nord
NQC	Nord-du-Québec
GIM	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
C-A	Chaudière-Appalaches
LVL	Laval
LND	Lanaudière
LAUR	Laurentides
MTRG	Montérégie
CQC	Centre-du-Québec



**Orientation 1**  
**Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique**

**Objectif 1.1**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

**Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les ministères et organismes**

*L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont un effet non négligeable sur la température et les changements climatiques. Le secteur du transport est au Québec celui qui émet le plus de GES. Ainsi, réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les ministères et organismes (MO) permet au gouvernement de contribuer activement et positivement, dans un souci d'exemplarité, à la lutte contre les changements climatiques, et de bâtir ainsi une société plus résiliente et sobre en carbone.*

**Description** L'indicateur représente la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation de carburant des véhicules légers des ministères et organismes (MO) par rapport à 2009-2010.

La consommation de carburant correspond à la somme de tous les types d'énergie consommée (essence, diesel, éthanol, biodiesel, gaz naturel, propane, etc.) par les véhicules légers de la flotte.

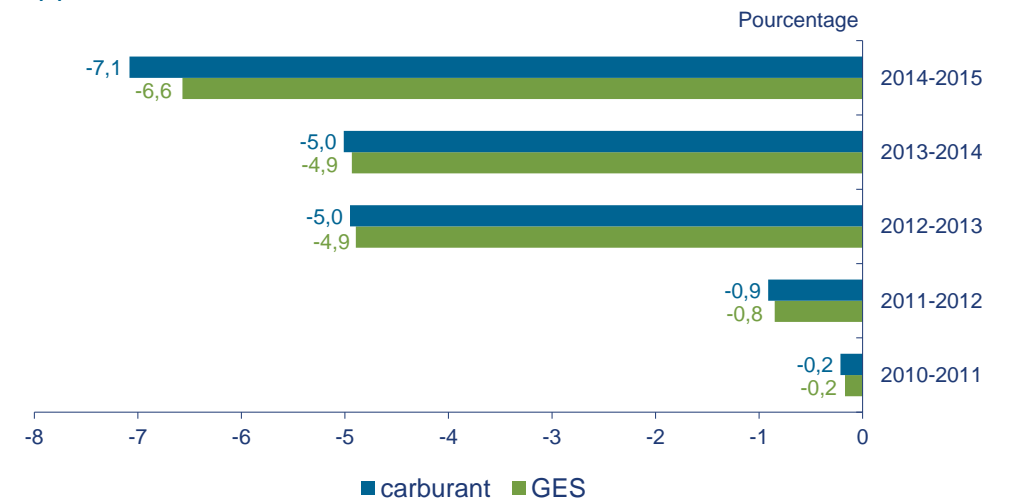
Selon la définition de la Société de l'assurance automobile du Québec, les véhicules légers comprennent tout véhicule routier ou ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou moins. Le PNBV indique le poids d'un véhicule, y compris sa capacité de chargement maximal, selon les indications du constructeur.

Les véhicules visés par l'indicateur sont ceux détenus par les MO, ou loués à long terme, et utilisés pour effectuer des déplacements à des fins professionnelles. Les MO ne doivent déclarer que les véhicules pour lesquels ils sont responsables des factures d'achat de carburant. Les véhicules-outils et les remorques sont exclus de l'indicateur.

**Précaution** Les données sur les véhicules légers pour l'année de référence ont été récoltées ou estimées avec quelques années de décalage. Leur précision pourrait en être affectée.

Le nombre de MO qui ont le contrôle financier sur leurs dépenses en carburant peut varier d'une année à l'autre.

**Figure 1** Taux de réduction des émissions de GES et de carburant par rapport à 2009-2010, Québec, 2010-2011 à 2014-2015



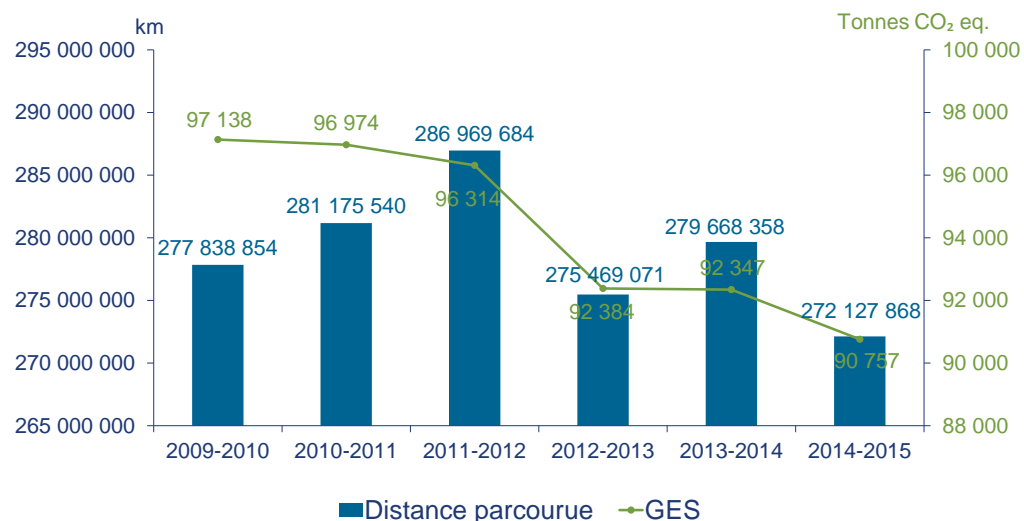
Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

**Analyse** Par rapport à l'année de référence 2009-2010, les données d'émissions de GES des véhicules légers des MO présentent une diminution. Le taux de réduction s'accroît d'année en année pour atteindre - 6,6 % en 2014-2015. La consommation de carburant par ces véhicules suit la même tendance. Son taux de réduction atteint - 7,1 % en 2014-2015.



**Cible :** Réduction en 2020 de 9 % des émissions de GES des véhicules légers utilisés par les ministères et organismes gouvernementaux, par rapport à 2009-2010.

Figure 2 Distance parcourue et émissions de GES, Québec, 2009-2010 à 2014-2015



Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

**Analyse** La distance annuelle parcourue en véhicules légers par les employés de la fonction publique à des fins professionnelles a augmenté jusqu'en 2011-2012, pour atteindre 286 969 684 km. Elle a ensuite diminué, jusqu'à atteindre 272 127 868 km en 2014-2015.

La quantité d'émissions de GES produites par l'utilisation de ces véhicules a suivi une tendance générale à la baisse, marquée par une diminution plus importante en 2012-2013. Elle s'élève à 90 757 tonnes en 2014-2015.

La distance moyenne annuelle parcourue par véhicule est de l'ordre de 19 600 km en 2014-2015 et présente une tendance à la baisse (données non présentées).

[Données détaillées](#)



**Orientation 1**  
**Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique**

**Objectif 1.1**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

**Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments pour lesquels les ministères et organismes gouvernementaux (MO) acquittent le coût de la consommation d'énergie**

*L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont un effet non négligeable sur la température et les changements climatiques. Ainsi, réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie des bâtiments des ministères et organismes permet au gouvernement de contribuer activement, dans un souci d'exemplarité, à la lutte contre les changements climatiques, et de transiter vers une société plus résiliente et sobre en carbone.*

**Description**

L'indicateur représente la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation d'énergie des bâtiments des ministères et organismes (MO) par rapport à 2009-2010. À des fins de comparabilité dans le temps, le suivi de l'indicateur est effectué par rapport à la superficie des bâtiments (GES/1000 m<sup>2</sup>).

La consommation d'énergie correspond à la somme de tous les types d'énergie consommée (électricité, gaz naturel, mazout, biomasse, etc.) dans les bâtiments.

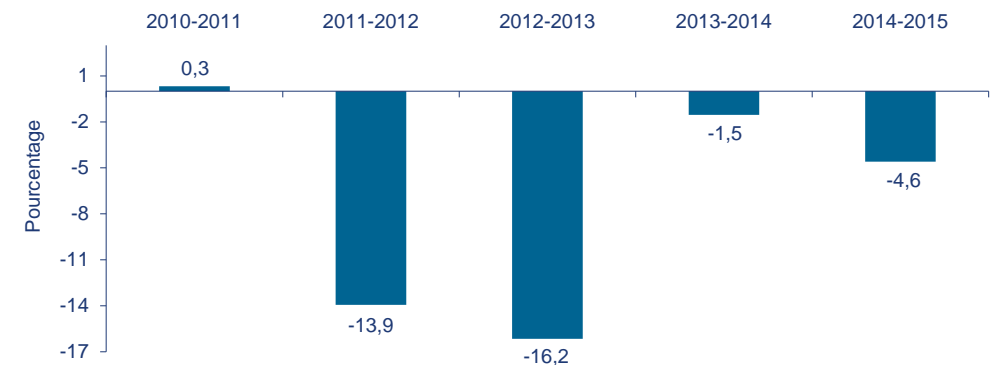
Les bâtiments considérés sont ceux occupés par les ministères et organismes publics (MO) et pour lesquels les MO ont le contrôle financier des dépenses liées à la consommation d'énergie, qu'ils en soient propriétaires ou locataires. L'indicateur exclut le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les superficies des bâtiments pour lesquelles la consommation d'énergie est comptabilisée englobent les murs extérieurs et, quand il s'agit d'espaces chauffés, les stationnements intérieurs.

**Précaution**

Le nombre de MO qui ont le contrôle financier sur leurs dépenses liées à la consommation d'énergie peut varier d'une année à l'autre.

**Figure 1 Taux de réduction des émissions de GES/1000 m<sup>2</sup> par rapport à 2009-2010, Québec, 2010-2011 à 2014-2015**



Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

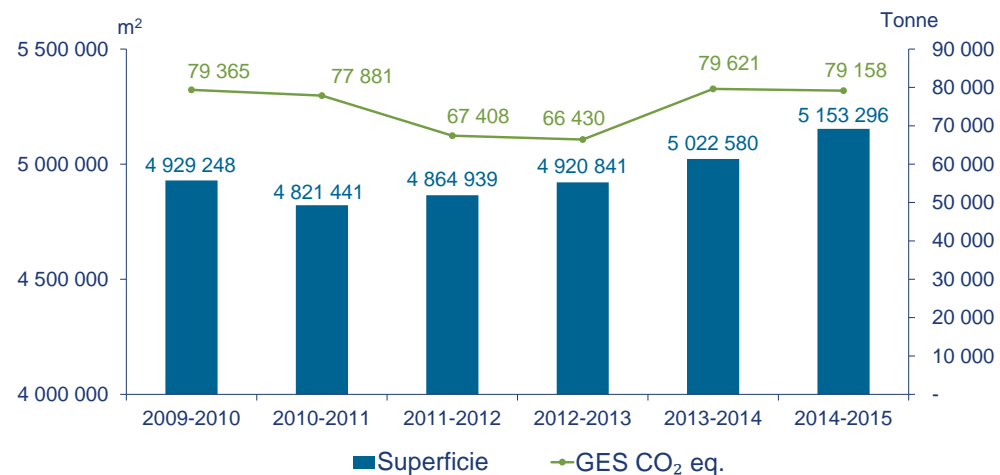
**Analyse**

Depuis 2011-2012, plusieurs diminutions des émissions de gaz à effet ont été observées par rapport à l'année de référence (2009-2010) lorsqu'elles sont exprimées par rapport à la superficie des bâtiments. Les réductions ont été plus importantes en 2011-2012 et en 2012-2013, avec respectivement – 13,9 % et – 16,3 %. En 2013-2014 et en 2014-2015, les taux de réduction sont plus faibles, soit – 1,5 % et – 4,6 %. Une combinaison de facteurs peut expliquer la réduction moins importante des émissions de GES/1000 m<sup>2</sup>, dont des hivers plus froids et une augmentation de la consommation de gaz naturel qui émet proportionnellement plus de GES que l'électricité.



**Cible :** D'ici 2020, diminuer de 10 % les émissions de GES dues à la consommation d'énergie des bâtiments occupés par les ministères et organismes publics, par rapport à 2009-2010.

Figure 2 Émissions de GES et superficie des bâtiments, Québec, 2009-2010 à 2014-2015



Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

**Analyse** La superficie des bâtiments pour lesquels les ministères et organismes sont responsables du financement de leurs factures d'énergie a diminué entre 2009-2010 et 2010-2011 pour augmenter par la suite et atteindre un sommet en 2014-2015. La superficie couverte par l'indicateur porte sur 5 153 296 m<sup>2</sup> en 2014-2015, soit une hausse de 5 % par rapport à 2009-2010. Les émissions de GES sont en revanche restées stables par rapport à celles de 2009-2010.

[Données détaillées](#)



## Orientation 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

### Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

## Proportion de la population qui pratique une activité culturelle

*L'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers de développement durable et sont intimement liés à la qualité de vie des populations et au développement des sociétés. Ils renforcent l'identité culturelle dans toutes ses composantes et participent de ce fait au développement social et économique. L'accès et la participation à la vie culturelle passent autant par le soutien aux créateurs, la fréquentation des institutions culturelles et la pratique à titre d'amateur que par la contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos patrimoines.*

*La proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui pratique une activité culturelle est l'indicateur choisi permettant de mieux comprendre l'état et l'évolution des pratiques culturelles au Québec, et ce dans plusieurs domaines.*

**Description** Cet indicateur est une mesure de l'évolution des comportements culturels de la population québécoise. Les données proviennent de l'*Enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, qui couvre un large éventail d'activités dont quatre sont retenues aux fins du calcul de l'indicateur :

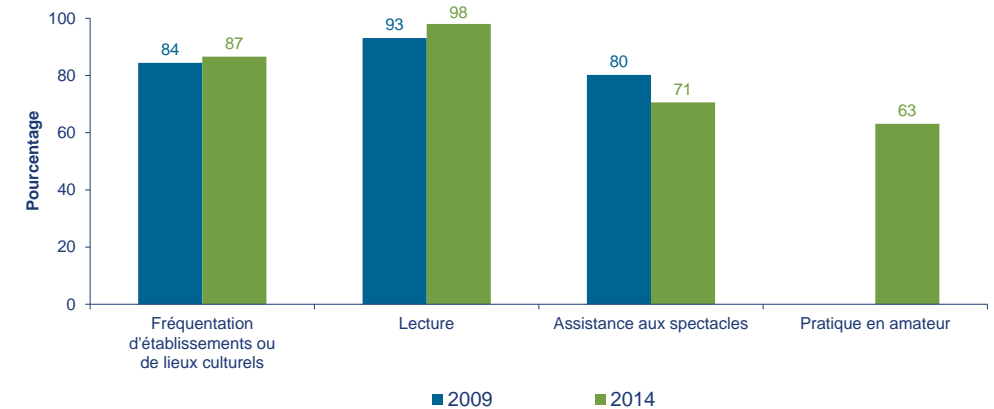
1. La fréquentation d'établissements ou de lieux culturels : librairie, bibliothèque, musée, site historique /monument du patrimoine, salon des métiers d'art, galerie d'art, salon du livre, centre d'archives ou de documentation sur l'histoire ou la généalogie, centre d'expositions /d'interprétation du patrimoine, au moins une fois au cours des douze mois précédents.
2. La lecture (livres, journaux et nouvelles, revues ou magazines, hebdomadaires régionaux ou journaux de quartier), en format papier ou numérique.
3. L'assistance aux spectacles (théâtre, danse, musique, variétés).
4. La pratique en amateur d'activités culturelles ou artistiques : arts visuels et plastiques; artisanat, céramique, poterie, tricot ou ébénisterie; création assistée par ordinateur (vidéo, photo, musique...); création littéraire (poèmes, histoires, blogues...); photographie artistique; danse; instrument de musique; chant; théâtre, improvisation et arts oratoires; activités liées à l'histoire, à la généalogie; activités liées aux sciences naturelles (botanique, astronomie...). Il s'agit d'activités pratiquées dans les loisirs à titre d'amateur.

**Précaution** Les données proviennent d'une enquête par échantillonnage et sont basées sur les déclarations des répondants. Aussi, la prudence est de mise dans l'interprétation des écarts entre les résultats et les variations entre les périodes.

La culture étant un domaine en constante mouvance, les questionnaires d'enquêtes ont fait l'objet, au fil des ans, de changements qui peuvent affecter la comparabilité des résultats ou empêcher le suivi de l'évolution de certaines pratiques dans le temps. C'est notamment le cas de la lecture : les questions relatives au format (papier ou numérique) peuvent varier selon le support de lecture (livres, journaux, magazines, hebdomadaires). Aussi, en 2009, les pourcentages correspondent à ceux qui n'ont pas répondu « jamais » à la question sur le nombre d'heures de lecture par jour. En 2014, ils correspondent à la population qui lit au moins « quelques fois par année ».

Dans le cas de la pratique en amateur d'activités culturelles ou artistiques, entre l'enquête de 2009 et celle de 2014, les modalités de réponses sont trop différentes pour permettre la comparaison.

**Figure 1** Proportion de la population qui pratique certaines activités culturelles, Québec, 2009 et 2014



Source : ministère de la Culture et des Communications (MCC), *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec* 2009 et 2014.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2019.

➤ Cible : –

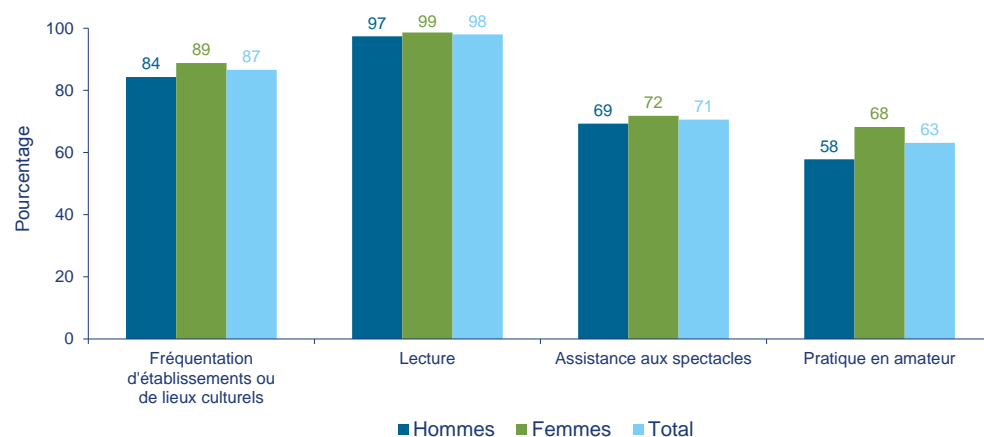
**Analyse** La proportion des Québécois âgés de 15 ans et plus qui ont fréquenté un établissement ou un lieu culturel au moins une fois au cours de l'année s'élève à 87 % en 2014, un taux relativement stable par rapport à 2009.

C'est pratiquement la totalité (98 %) de la population enquêtée qui a déclaré s'être adonnée à la lecture, tous supports confondus, ce qui indiquerait une hausse par rapport à 2009 (93 %). De façon plus spécifique, que ce soit en version papier ou numérique, les taux de pratique de la lecture se chiffrent en 2014 à 82 % pour le livre, 87 % pour les quotidiens et nouvelles, 78 % pour les hebdomadaires régionaux et 73 % pour les revues et magazines (données non illustrées).

En ce qui a trait à l'assistance à des spectacles, le taux de participation à cette activité présente une tendance à la baisse : 71 % en 2014 comparativement à 80 % en 2009.

Enfin, près des deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une activité artistique ou culturelle en amateur en 2014.

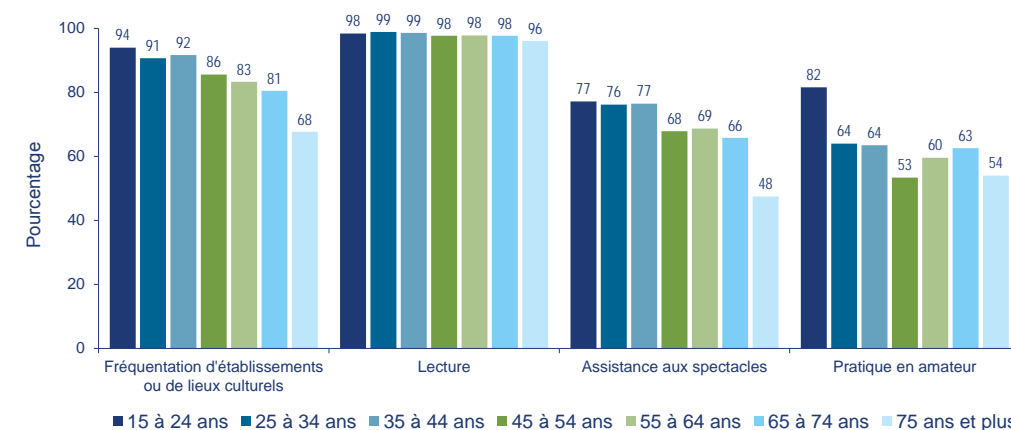
Figure 2 Taux de pratique d'activités culturelles selon le sexe, Québec, 2014



Source : ministère de la Culture et des Communications (MCC), *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec 2014*.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2019.

**Analyse** En 2014, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir pratiqué une activité artistique ou culturelle en amateur, au moins une fois au cours de l'année. Outre cette activité, on observe peu de différence entre les hommes et les femmes pour ce qui est des autres activités culturelles mesurées par l'indicateur.

Figure 3 Taux de pratique d'activités culturelles selon le groupe d'âge, Québec, 2014



Source : ministère de la Culture et des Communications (MCC), *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec 2014*.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2019.

**Analyse** La pratique d'activités culturelles tend à diminuer avec l'âge, notamment en ce qui concerne la fréquentation des établissements culturels, l'assistance aux spectacles et la pratique d'activités artistiques ou culturelles en amateur. Par contre, la lecture, qui demeure l'activité la plus pratiquée, quel que soit le groupe d'âge, varie peu à mesure que l'âge augmente. Par contraste, la fréquentation des établissements culturels est une activité pratiquée par 94 % des plus jeunes comparativement à 68 % des 75 ans et plus. Il en est de même de l'assistance aux spectacles, moins fréquente chez les 75 ans et plus, dont le taux chute à 48 %; il s'agit de l'activité ayant la plus faible participation, tant pour ce groupe d'âge que pour les plus jeunes. Pour ce qui est de la pratique en amateur d'activités artistiques ou culturelles, les 15 à 24 ans ressortent par leur forte participation. Il est à noter que les 45 à 54 ans forment le groupe d'âge le moins enclin à avoir pratiqué une telle activité en amateur.

[Données détaillées](#)

[Données disponibles sur le site ISQ](#)

[Recueils statistiques, site du ministère de la Culture et des Communications](#)



## Orientation 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

### Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

## Dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture

*L'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers de développement durable. Ils renforcent l'identité culturelle dans toutes ses composantes et participent de ce fait au développement social et économique. L'accès et la participation à la vie culturelle passent autant par le soutien aux créateurs, la fréquentation des institutions culturelles et la pratique à titre d'amateur que par la contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos patrimoines. Le soutien à la création, à la production et à la diffusion culturelle contribue à l'amélioration de la richesse collective dans une perspective de développement durable.*

*Cet indicateur permet de suivre les variations dans le temps des dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture, et ce, dans différents domaines culturels.*

**Description** Cet indicateur présente les dépenses internes et externes de l'administration publique provinciale au titre de la culture. Les données de cet indicateur sont tirées de l'*Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture* qui est menée chaque année auprès des ministères, organismes, commissions, conseils, fonds spéciaux et entreprises publiques qui contribuent à différents domaines des arts et de la culture au Québec.

Les dépenses au titre de la culture touchent les domaines suivants :

- arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques;
- arts de la scène;
- patrimoine, institutions muséales et archives; bibliothèques;
- livre et périodique (création, édition et diffusion);
- enregistrement sonore (création, production et diffusion de musique sur support enregistré);
- cinéma et audiovisuel;
- radio et télévision;
- multimédia (création, production et diffusion de produits multimédias à contenu culturel sous la forme de cédéroms, de jeux pour ordinateurs, de sites Internet, etc.);
- enseignement des arts;
- architecture et design (à partir de 2012-2013);
- activités multidisciplinaires;
- relations interculturelles (jusqu'en 2011-2012);

- langue française (promotion, préservation, développement);
- autres activités culturelles.

Les dépenses internes comprennent :

- les dépenses de fonctionnement et d'investissement lorsque les travaux de nature culturelle sont habituellement effectués dans les locaux du ministère ou organisme par son personnel;
- les dépenses au titre de l'administration des programmes externes, les coûts d'achat de terrains, d'immeubles ou d'équipement devant servir à des fins culturelles, ainsi que les services nécessaires aux projets culturels (par exemple, les services informatiques).

Les dépenses externes sont versées par les ministères et organismes gouvernementaux à des entités non gouvernementales ou à des particuliers. Elles comprennent les subventions, contributions et transferts de fonctionnement, ainsi que les subventions, contributions et transferts d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les salaires et traitements du personnel, ainsi que les achats de biens et services (par exemple, la location d'immeuble, les honoraires pour services professionnels).

Les dépenses d'investissement sont celles qui sont réalisées pour des biens dont la vie utile est supérieure à un an. Elles comprennent l'achat de terrains, de machines, de matériel ou d'immeubles, la construction de ces derniers, de même que les dépenses engagées dans des réparations extraordinaires apportées aux immeubles.

Les dépenses au titre de la culture réalisées à l'extérieur du Québec sont incluses dans l'indicateur.

Les données présentées dans cet indicateur comprennent uniquement les dépenses directes; les dépenses fiscales sont exclues.

**Précaution** À partir de l'année de référence 2012-2013, certaines modifications sont apportées à l'enquête :

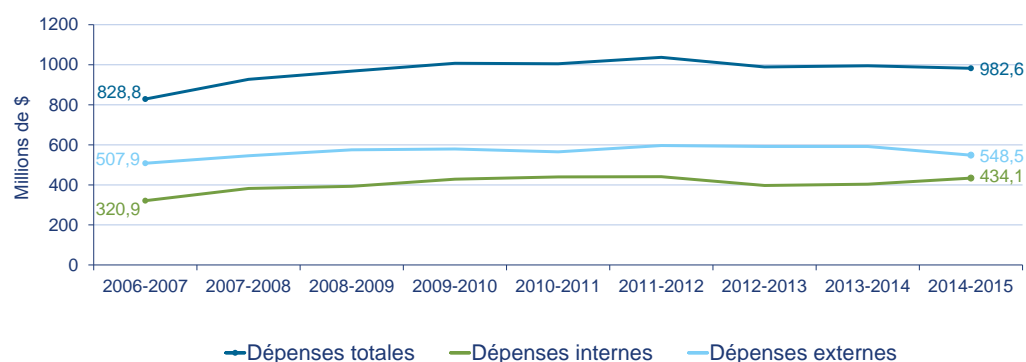
- le domaine *relations interculturelles* est retiré de l'enquête parce qu'il n'est pas compris dans le champ de la culture tel que défini dans le Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec (SCACCQ);
- le domaine *architecture et design* est ajouté.

Ces changements affectent peu les résultats globaux et la comparabilité des données.

Les montants annuels peuvent fluctuer en fonction, notamment, de la tenue d'événements culturels majeurs ponctuels ayant été subventionnés, de la disparition ou de l'implantation de certains programmes, ou encore de grands projets de construction ou d'aménagement d'équipements culturels.

En ce qui concerne les dépenses internes, le poids relatif de la région de la Capitale-Nationale et de la région de Montréal par rapport à l'ensemble du Québec est très important étant donné que ces deux régions renferment les sièges sociaux et l'essentiel de l'effectif de plusieurs ministères et organismes dédiés à la culture et ayant une vocation nationale (ministère de la Culture et des Communications, Conseil des arts et des lettres du Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, etc.).

Figure 1 Dépenses au titre de la culture, Québec, 2006-2007 à 2014-2015



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture*.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

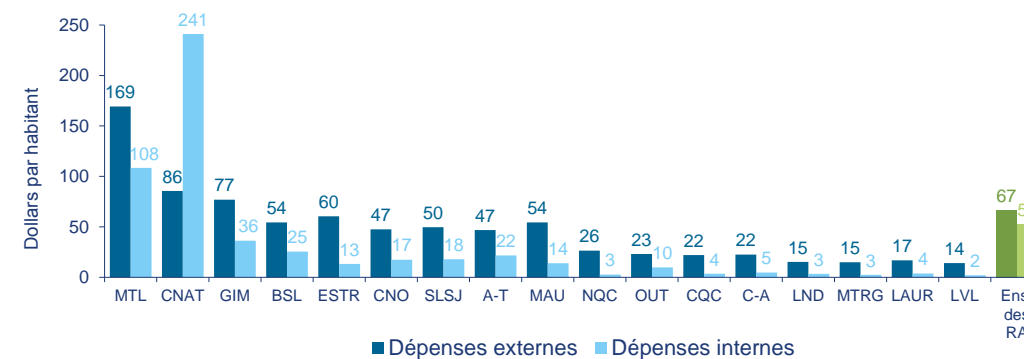
**Analyse** Les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture ont connu une croissance de 2006-2007 à 2014-2015, passant de 828,8 M\$ à 982,6 M\$. Toutefois, par rapport à l'exercice 2013-2014, il s'agit d'une baisse de 1,3 %.

On constate aussi qu'entre 2011-2012 et 2012-2013, les dépenses directes totales ont chuté de 48,2 M\$; cette situation s'explique en grande partie par la fin des travaux de construction de la Maison symphonique à Montréal.

À titre indicatif, les dépenses au titre de la culture représentent 1,03 % de l'ensemble des dépenses consolidées des comptes publics québécois (non illustré).

➤ Cible : –

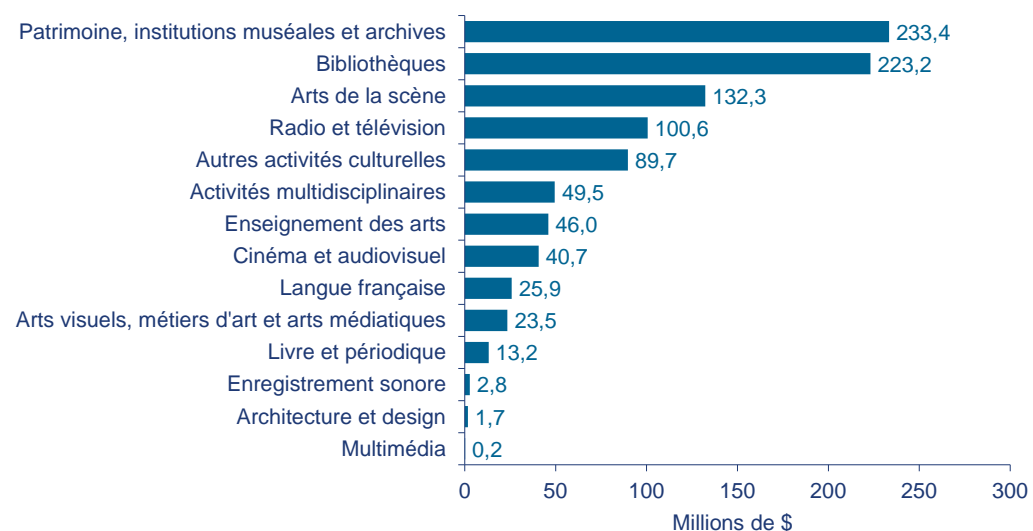
Figure 2 Dépenses au titre de la culture par habitant, par région administrative, Québec, 2014-2015



Note : ces dépenses excluent celles réalisées à l'extérieur du Québec.  
Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture*.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015-2016.

**Analyse** En 2014-2015, la région de Montréal se démarque avec des dépenses externes totalisant 169 \$ par habitant. La région de la Capitale-Nationale qui abrite plusieurs ministères et organismes œuvrant dans le domaine culturel se distingue avec des dépenses internes de 241 \$ par habitant. Dans toutes les autres régions, les dépenses externes dépassent les dépenses internes. En tenant compte du nombre d'habitants, on constate que les régions les moins peuplées comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent sont celles où les dépenses totales par habitant sont les plus élevées. À l'inverse, les régions situées en périphérie des grands centres urbains et à forte densité démographique sont celles où le ratio est le plus faible.

Figure 3 Dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture selon le domaine culturel, Québec, 2014-2015



Note : ces dépenses excluent celles réalisées à l'extérieur du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Prochaines données : 2015-2016.

**Analyse** Parmi les domaines culturels pour lesquels les dépenses de l'administration publique sont effectuées, le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives est celui qui reçoit la plus grande part en 2014-2015, soit 233,4 M\$ ou 24 % des dépenses. Les bibliothèques suivent de près avec 23 %, puis les arts de la scène qui recueillent 13 %. Notons, plus spécifiquement, que plus de la moitié des dépenses affectées au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives est destinée aux institutions muséales. Aussi, la plus grande part des dépenses allouées aux bibliothèques va aux bibliothèques collégiales et universitaires.

[Données détaillées](#)

[Données disponibles sur le site de l'ISQ](#)

[Publication de l'OCCQ \*Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise depuis 1985\*](#)



**Orientation 1**  
**Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique**

**Objectif 1.6**

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

**Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec**

*Les actions internationales en matière de développement durable contribuent à mettre en valeur la réputation et l'expertise du Québec à ce chapitre, tout en répondant aux engagements vis-à-vis de la communauté internationale. Coopérer avec des représentants étrangers et des partenaires internationaux renforce et enrichit l'action québécoise en matière de développement durable. Sur le terrain, cela passe par le soutien à la réalisation de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associées au développement durable. L'intégration de la culture, le renforcement de la gouvernance et la consolidation des liens de collaboration ou de coopération avec les pays et les États, en particulier de la Francophonie, sont aussi parmi les enjeux favorisés.*

**Description** L'indicateur sert à évaluer dans quelle mesure l'action internationale du gouvernement traite du développement durable et comment les principes généraux liés à ce concept sont mis de l'avant dans les relations, les négociations et les projets avec l'étranger.

Actions internationales importantes : aux fins du calcul de l'indicateur, deux types d'actions sont retenus :

1. Un programme structuré, à portée internationale, touchant le développement durable et ayant des dépenses importantes (plus de 50 000 \$), comportant au moins un objectif directement relié à l'un des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

2. Une action qui s'inscrit dans une des quatre catégories suivantes et dont le contenu, la démarche préparatoire et la mise en œuvre traitent des enjeux liés aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 :

– conférences internationales multilatérales auxquelles le Québec participe et qui impliquent un positionnement international du Québec, incluant les différentes instances de la Francophonie ainsi que les concertations francophones de haut niveau;

– missions à l'étranger du premier ministre, de ministres ou de sous-ministres;

– ententes internationales conclues et signées (accord, quelle que soit sa dénomination particulière, intervenu entre d'une part, le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes et d'autre part, un gouvernement étranger ou l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation);

– ententes de coopération ou partenariats internationaux.

**Précaution**

L'action internationale du gouvernement du Québec est en partie influencée par des facteurs externes. Les actions internationales importantes ne seront possiblement pas toutes couvertes par les critères énumérés précédemment.

L'action visée n'est que celle du gouvernement. L'action de ses partenaires, même si elle est appuyée financièrement par le gouvernement, n'est pas considérée dans le calcul de l'indicateur, sauf si elle s'insère dans un programme répondant au premier critère définissant l'importance d'une action. Par exemple, la présence d'experts québécois à des conférences ou la participation à des colloques ne sont pas des activités retenues dans le cadre de cet indicateur.

**Résultats à venir**

➔ Cible : –

**Données détaillées**



### Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

### Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts

*Les forêts constituent un patrimoine collectif incontournable pour le développement durable du Québec. Elles assurent des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes qui doivent être protégées et mises en valeur pour maintenir ces bénéfices. Avec l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au nom du gouvernement, énonce les approches et les moyens qui seront déployés pour relever les défis énoncés et tendre vers la concrétisation de la vision gouvernementale de l'aménagement durable des forêts.*

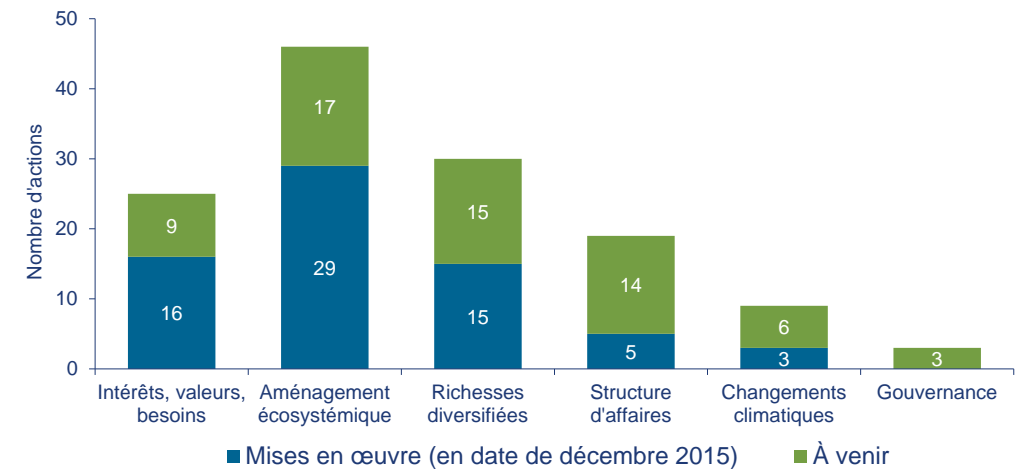
#### Description

La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) s'adresse à l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'aménagement durable des forêts à la mesure de leurs propres mandats et responsabilités (ex. : organismes régionaux, industriels forestiers, citoyens, associations forestières, utilisateurs de la forêt, entrepreneurs, ministères et organismes, OSBL, agences régionales de mise en valeur des forêts privées, propriétaires de boisés privés, communautés autochtones, etc.). La SADF énonce plus de 130 actions visant à relever les six défis suivants :

- une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont les nations autochtones;
- un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes;
- un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;
- une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes;
- des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent;
- une gestion forestière durable, structurée et transparente.

La vision, les défis, ainsi que les orientations sont définis pour les 20 prochaines années, alors que les objectifs et actions seront révisés tous les 5 ans. La période visée pour la mise en œuvre des actions définies dans la SADF est 2013-2018. Au moment de son adoption (en décembre 2015), environ 50 % des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation.

Figure 1 Nombre d'actions qui ont été mises en œuvre et à venir pour chacun des défis, Québec, 2013-2018



Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).  
Compilation : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).  
Prochaines données : 2016.

#### Analyse

Chaque défi est d'une égale importance, car ils forment ensemble un tout cohérent traitant des volets économique, social et environnemental du développement durable. Cependant, les défis comportant de plus nombreuses actions sont ceux en lien avec les grandes réformes du régime forestier actuel : la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, la diversification de l'utilisation du milieu forestier, la participation accrue des acteurs concernés par la gestion forestière. Ces éléments d'importance sont d'ailleurs inscrits dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, c'est pourquoi ils ont été prioritairement mis en œuvre.



Cible : Mise en œuvre d'un minimum de 15 % des actions par année sur l'horizon 2015-2020.

## Prochaines étapes

Un bilan des actions de la SADF sera présenté dans le cadre du Bilan d'aménagement durable des forêts 2013-2018, qui sera déposé à l'Assemblée nationale en 2019, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Sur la base de ce bilan et d'une consultation publique sur de nouvelles propositions d'objectifs et d'actions, la SADF sera mise à jour pour la période quinquennale suivante (2018-2023).

[Données détaillées](#)

[Stratégie d'aménagement durable des forêts](#)



### Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficace et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

### Élaboration, mise à jour et mise en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt

*Concilier la création de richesse économique et la conservation de la biodiversité est un défi de taille de la stratégie gouvernementale en développement durable. Les plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt sont un moyen qui permet d'y répondre. Ils visent la durabilité de l'activité économique issue du prélèvement de la faune, laquelle est tributaire du maintien de populations pérennes. À cet égard, ceux-ci s'inscrivent favorablement dans une démarche de conservation de la biodiversité et de développement durable. Les plans de gestion doivent également faire l'objet d'un large processus de consultation en vue de l'atteinte de l'acceptabilité sociale.*

#### Description

Des populations abondantes et diversifiées de gibiers, de poissons et d'animaux à fourrure en bonne santé et gérées de manière durable permettent de générer une activité économique importante dans les régions. La saine gestion permet d'éviter le déclin ou la surabondance de ces espèces. Elle réduit également l'incidence de la déprédation et les accidents routiers. Les plans de gestion poursuivent un double objectif, d'une part, en matière de conservation, l'atteinte de populations biologiquement à l'équilibre et socialement acceptables et, d'autre part, aux fins de mise en valeur, l'optimisation des niveaux de récolte et la possibilité d'exploitation de nouvelles espèces.

Les plans de gestion des espèces prélevées visent leur mise en valeur et, par le fait même, un développement économique lié à la faune. Ceux-ci prennent en compte les facteurs biologiques et écologiques qui influencent la dynamique des populations, qu'il s'agisse de facteurs relatifs aux habitats ou affectant les populations comme la prédation, le recrutement, le prélèvement, etc. Ils considèrent également les facteurs sociaux et économiques associés aux activités des usagers. Ces plans de gestion visent en somme à optimiser la taille de ces populations, pour qu'elles soient viables au plan environnemental et qu'elles répondent aux demandes des clientèles de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.

#### Précaution

La durée de vie des plans de gestion relatifs à la faune terrestre est de huit ans et, pour la faune aquatique, entre six et dix ans.

Tableau 1 Publication des plans de gestion des espèces fauniques prélevées d'intérêt, 2015-2020

Espèce	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Faune terrestre						
Ours noir	Élaboration	Élaboration	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour
Caribou migrateur	Élaboration	Élaboration	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour
Cerf de Virginie	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Mise à jour
Dindon sauvage	Élaboration	Complété	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour
Animaux à fourrure	Élaboration	Élaboration	Nouveau plan	Nouveau plan	Nouveau plan	Nouveau plan
Faune aquatique						
Doré	Élaboration	Complété	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour
Saumon atlantique	Élaboration	Complété	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour
Ombre de fontaine	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Élaboration	Nouveau plan

✓ Complété

Élaboration
Nouveau plan
Mise à jour
Mise en œuvre

Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Compilation : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

#### Analyse

Les premiers plans de gestion, dont l'élaboration a été amorcée dans les années 1990, ont porté sur certaines espèces de la grande faune telles que l'orignal, l'ours noir et le caribou migrateur. Depuis janvier 2017, la mise à jour des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur est en cours d'élaboration et devrait être complétée sur l'horizon 2018-2020. Le plan de gestion du cerf de Virginie est également en cours de mise à jour et celui-ci devrait être complété en 2020. Le dindon sauvage et les animaux à fourrure font l'objet de nouveaux plans; la publication du plan de gestion pour le dindon sauvage a été réalisée en avril 2016, alors que celle du plan des animaux à fourrure est prévue d'ici 2020.

En ce qui concerne la faune aquatique, deux plans ont été publiés en 2016; il s'agit de la mise à jour du plan de gestion du doré et du nouveau plan pour le saumon atlantique. Un nouveau plan de gestion portant sur l'omble de fontaine est en cours d'élaboration et sa publication est prévue pour 2020.



Cible : Élaboration et mise en œuvre de huit plans de gestion

Faune terrestre

- Mise à jour de plans de gestion de l'ours noir, du cerf de Virginie et du caribou migrateur (trois plans)
- Élaboration de nouveaux plans de gestion du dindon sauvage et des animaux à fourrure (deux plans)

Faune aquatique

- Mise à jour du plan de gestion du doré jaune (un plan)
- Réalisation de nouveaux plans de gestion du saumon atlantique et de l'omble de fontaine (deux plans)

Données détaillées

[Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023](#)

[Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026](#)

[Plan de gestion du doré, 2016-2026](#)



### Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

## Élaboration, mise à jour et mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées

*Les espèces menacées ou vulnérables constituent un des maillons de la chaîne liant les écosystèmes, les habitats et les espèces animales et végétales, ainsi que les processus écologiques qui les gouvernent. Leur situation précaire est généralement attribuable à la détérioration, à la fragmentation et à la destruction des habitats. Les espèces menacées ou vulnérables sont souvent considérées comme les porte-étendards de la conservation de la biodiversité. Elles sont fréquemment utilisées afin de sensibiliser la société aux problématiques environnementales, soit à l'importance de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes ainsi que les usages et services qui en sont issus. Plusieurs espèces menacées ou vulnérables constituent des indicateurs de l'état de l'environnement et de la biodiversité. Celle-ci est à la base même de plusieurs ressources et usages dont l'homme dépend. La biodiversité constitue un réseau d'écosystèmes et d'espèces inextricablement liés. Chaque lien perdu ou modifié peut avoir des conséquences importantes sur ces usages.*

### Description

La conservation des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables se fait par l'intermédiaire de plans de rétablissement produits par des équipes de rétablissement, dont les membres sont issus de diverses organisations, dont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), des ministères provinciaux et fédéraux, des organismes de conservation, des communautés autochtones, des membres autonomes non liés à une organisation, etc. Ces équipes peuvent comprendre aussi des chercheurs universitaires, des consultants, des représentants de l'industrie et d'autres organisations ayant un rôle à jouer dans le rétablissement des espèces. Les actions réalisées annuellement portent sur trois volets principaux : acquisition de connaissances, protection et sensibilisation. Plusieurs intervenants, dont les municipalités, les planificateurs forestiers et les propriétaires privés concernés, sont sensibilisés à la présence d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables sur leurs territoires et sont invités à prendre part aux mesures de rétablissement, dont la protection des habitats et des populations de l'espèce.

Au Québec, on compte actuellement vingt espèces désignées menacées et dix-huit espèces désignées vulnérables, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV). Une espèce est désignée « menacée » lorsque sa disparition est appréhendée; le terme « vulnérable » sert à désigner une espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou moyen terme. Des vingt espèces menacées, dix relèvent principalement de la compétence du gouvernement provincial et, parmi celles-ci, huit font l'objet d'un plan de rétablissement. En ce qui a trait aux dix-huit espèces désignées vulnérables, quatorze relèvent principalement de la compétence du gouvernement provincial et douze d'entre elles ont un plan de rétablissement. En plus des espèces désignées menacées ou

vulnérables, 115 espèces sont inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, liste pouvant être établie selon la LEMV.

La confection d'un plan de rétablissement repose d'abord sur le statut de l'espèce, sur l'état des connaissances, sur les principales menaces connues et sur les priorités de conservation. Chaque plan de rétablissement comporte de 10 à 30 mesures visant notamment à améliorer les interventions et les pratiques de la société dans le but d'arrêter le déclin, de maintenir et, si possible, de rétablir les populations de l'espèce concernée, et ce, en ayant comme objectif ultime de la retirer de la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables.


Le MFFP met en place les équipes de rétablissement pour les espèces relevant de la compétence du gouvernement provincial, en assure la coordination et dicte les règles de fonctionnement qui sont publiées dans le Cadre de référence des équipes de rétablissement du Québec. Les équipes rédigent le ou les plans de rétablissement des espèces concernées et établissent les priorités d'action périodiquement. Elles assurent également le suivi de l'avancement des mesures et des objectifs de chaque plan de rétablissement. Tous les dix ans, elles publient un bilan de la situation de l'espèce et de l'état d'avancement du plan de rétablissement, puis procèdent, au besoin, à une mise à jour du plan de rétablissement. Les projets réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de rétablissement sont financés notamment par le MFFP et des bailleurs de fonds externes canadiens ou québécois. L'attribution du financement se fait dans le respect des priorités et des avis de l'équipe de rétablissement. La mise en œuvre des plans de rétablissement est tributaire du financement disponible et de la contribution des partenaires impliqués tout au long de la durée des plans.

### Précaution

Dans certains cas, plusieurs espèces sont intégrées dans un même plan de rétablissement ou dans un même bilan de rétablissement.

**Analyse** Selon la mise à jour en date de janvier 2017, un total de 16 plans de rétablissement ont été produits à ce jour pour 22 espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables ou qui sont susceptibles d'être ainsi désignées. Ces plans de compétence provinciale sont tous en vigueur. Au cours de l'horizon 2015 à 2020, la publication de trois nouveaux plans de rétablissement est prévue, pour cinq espèces (le hibou des marais, la chauve-souris nordique, la pipistrelle de l'Est, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris rousse). De plus, la mise à jour de plans de rétablissement pour quatorze espèces désignées menacées ou vulnérables est prévue. Ces plans concernent deux espèces d'oiseaux de proie (l'aigle royal et le faucon pèlerin), trois espèces d'amphibiens (la rainette faux-grillon de l'Ouest, la salamandre sombre des montagnes et la salamandre pourpre), cinq espèces de reptiles (la tortue des bois, la tortue géographique, la tortue mouchetée, la tortue musquée et la tortue-molle à épines), une espèce de mammifère (le caribou de la Gaspésie) et trois espèces de poissons (le dard de sable, l'éperlan arc-en-ciel et le fouille-roche gris). Aussi, le Québec collaborera à la production d'un plan de gestion pour l'ours blanc avec le gouvernement fédéral.

Finalement, au cours de la période 2015-2020, des bilans du rétablissement seront publiés pour quatorze espèces désignées menacées ou vulnérables.

 **Cible : quatorze plans de rétablissement mis à jour et publication de trois nouveaux plans : hibou des marais, chauve-souris rousse et un plan pour trois espèces de chauve-souris cavernicoles (chauve-souris nordique, petite-chauve-souris brune et pipistrelle de l'Est), entre 2015 et 2020.**

**Tableau 1** Publication prévue des plans de rétablissement au cours de la période 2015-2020

Groupe	Espèce	Désignation	Mise à jour	Nouveau plan
Oiseaux de proie	Aigle royal	2005	X	
	Faucon pèlerin	2003	X	
	Hibou des marais <sup>1</sup>	Non désignée		X
Chauves-souris	Chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est <sup>1</sup> et petite chauve-souris brune	En processus de désignation		X
	Chauve-souris rousse <sup>1</sup>	En processus de désignation		X
Amphibiens - reptiles	Rainette faux-grillon de l'Ouest	2001	X	
	Salamandre sombre des montagnes	2009	X	
	Salamandre pourpre	2009	X	
	Tortue des bois	2005	X	
	Tortue géographique	2005	X	
	Tortue mouchetée	2009	X	
	Tortue musquée	2009	X	
Mammifères	Tortue-molle à épines	2000	X	
	Caribou de la Gaspésie	2001/2009 <sup>2</sup>	X	
	Ours blanc <sup>3</sup>	2009	—	—
Poissons	Dard de sable	2009	X	
	Éperlan arc-en-ciel	2005	X	
	Fouille-roche gris	2005	X	

1. Espèces inscrites sur la Liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

2. Vulnérable 2001 et menacé 2009.

3. Le plan de gestion de l'ours blanc est un plan fédéral-provincial. Il est produit surtout par le gouvernement fédéral et le Québec y participe activement.

Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Compilation : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

### Données détaillées



### Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif 3.2

Conservier et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

### Superficie du territoire en aires protégées

*Une société durable, prospère et solidaire se développe sans hypothéquer son capital naturel sur lequel s'appuient la qualité de vie des citoyens et une large part de son économie. Ainsi, préserver notre patrimoine naturel, notamment les écosystèmes les plus essentiels en ce qui concerne l'importance des services écologiques est essentielle à la démarche de développement durable. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit depuis 2008 une aire protégée comme « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. » Tout territoire qui répond à l'une ou l'autre de ces définitions est considéré à titre d'aire protégée au Québec.*

#### Description

La proportion de la superficie des provinces naturelles qui est constituée d'aires protégées rend compte du taux de préservation des grands écosystèmes du Québec.

Une aire protégée est « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (loi sur la conservation du patrimoine naturel, chapitre C-61-01). Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de désignations juridiques ou administratives différentes qui sont reconnus au Registre des aires protégées.

L'établissement du réseau québécois d'aires protégées vise à constituer une gamme de territoires voués à la conservation de la nature, qui sont représentatifs de la diversité des écosystèmes et des espèces de chacune des provinces naturelles, c'est-à-dire qui protègent des échantillons significatifs de toutes les conditions écologiques présentes au Québec, qu'elles soient terrestres, aquatiques ou marines.

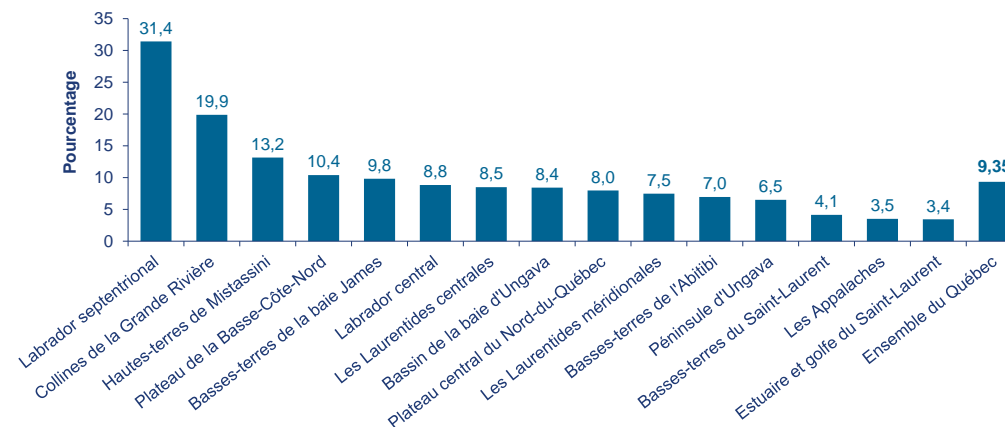
L'un des outils utilisés pour définir la diversité des écosystèmes est le Cadre écologique de référence (CER). Cet outil permet de découper le territoire selon différents niveaux de perception du milieu naturel qui s'emboîtent les uns dans les autres. Les provinces naturelles du Québec constituent le niveau le plus élevé du CER.

Une province naturelle correspond à une unité écologique de grande superficie (de l'ordre de 100 000 km<sup>2</sup>), définie par une configuration spatiale particulière du relief, du socle rocheux, des dépôts de surface et de l'hydrographie dont l'origine remonte à des événements géologiques lointains d'envergure

continentale. Elle est également caractérisée par d'autres variables écologiques majeures, telles que le climat et la végétation.

La proportion globale d'aires protégées au Québec, qui est mesurée annuellement, est une référence pour apprécier l'évolution du niveau de préservation de chacune des provinces naturelles.

Figure 1 Proportion d'aires protégées selon la province naturelle, 2017



Notes : Données au 31 mars.

Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Registre des aires protégées, Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées.

Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Prochaines données : 2018.

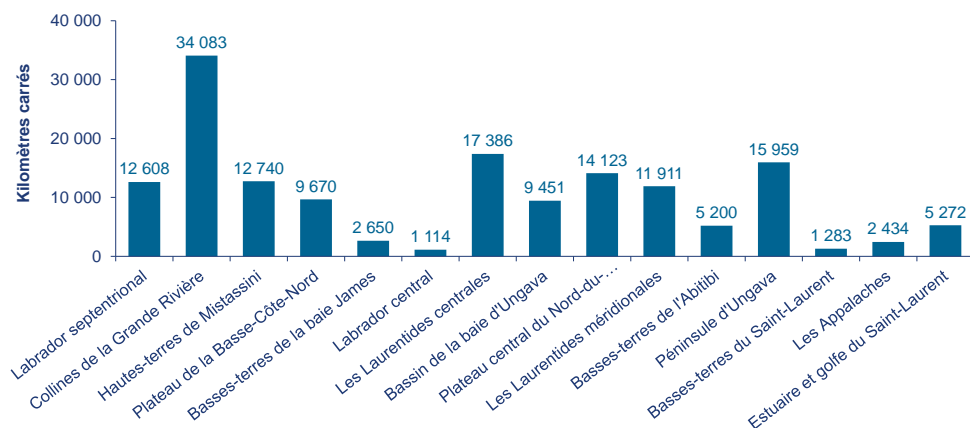
#### Analyse

En 2017, la proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées varie de 3,4 % pour l'Estuaire et golfe du Saint-Laurent, à 31,4 % pour le Labrador septentrional. Cinq provinces naturelles sur quinze présentent une proportion d'aires protégées supérieure à la moyenne québécoise, qui est de 9,35 % (155 885 km<sup>2</sup> d'aires protégées).



Cible : En 2015, le gouvernement du Québec s'est doté de nouvelles cibles en vue d'atteindre les cibles internationales prévues au 11<sup>e</sup> objectif d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (Nagoya, Japon, octobre 2010), dont la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et d'eau douce d'ici 2020.

Figure 2 Superficie des aires protégées selon la province naturelle, 2017

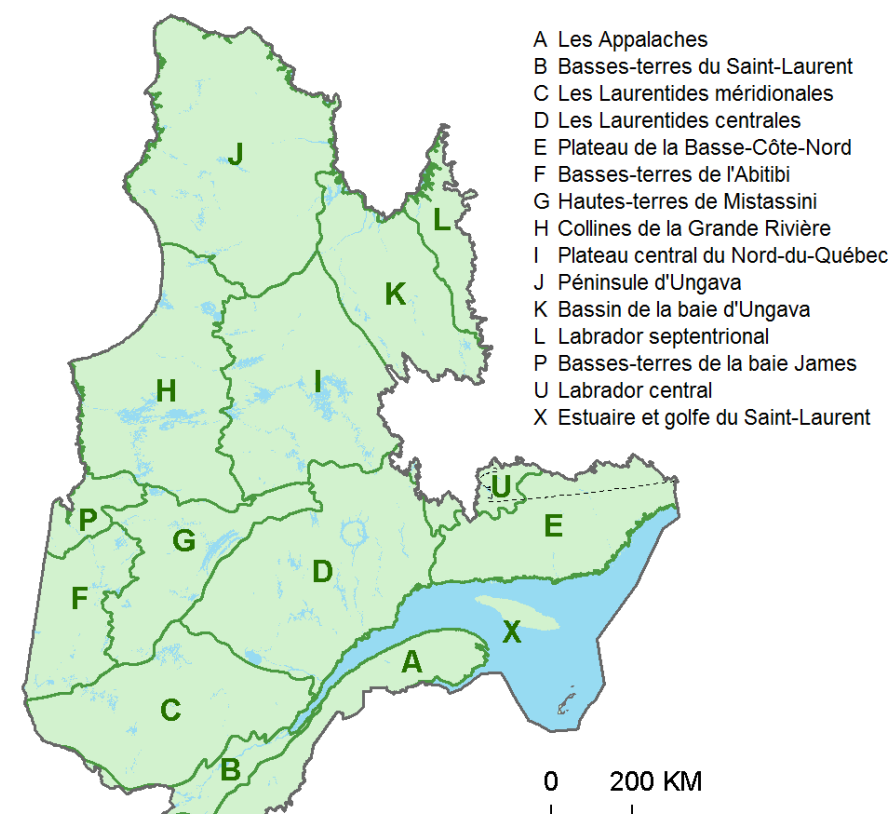


Notes : Données au 31 mars.  
Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Registre des aires protégées, Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées.  
Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).  
Prochaines données : 2018.

## Analyse

La majorité des superficies en aires protégées se situent dans les provinces naturelles nordiques du Québec, c'est-à-dire, les Collines de la Grande Rivière (34 083 km<sup>2</sup>), la Péninsule d'Ungava (15 959 km<sup>2</sup>), le Plateau central du Nord-du-Québec (14 123 km<sup>2</sup>) et le Labrador septentrional (12 608 km<sup>2</sup>). Plus au sud, les aires protégées dans les Laurentides centrales (17 386 km<sup>2</sup>) contribuent également à protéger une superficie importante du territoire, ainsi que celles dans les Hauts-terres de Mistassini (12 740 km<sup>2</sup>) et les Laurentides méridionales (11 911 km<sup>2</sup>).

Figure 3 Provinces naturelles



Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Cadre écologique de référence 2013.

[Données détaillées](#)



### Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

### Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique

*Le développement durable vise une société québécoise prospère et solidaire qui se développe sans hypothéquer son capital naturel sur lequel s'appuient la qualité de vie des citoyens et une large part de son économie. Le maintien de la diversité biologique et des services écologiques est donc au cœur de la démarche de développement durable. La conservation de la biodiversité et de ses composantes permet de maintenir des services écologiques essentiels tels que la régulation du cycle de l'eau par les milieux humides, la séquestration du carbone par les forêts et la pollinisation des plantes par les insectes. Un des moyens concrets pour y arriver passe par l'établissement d'aires protégées.*

#### Description

Le principe de représentativité vise à créer un réseau d'aires protégées qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystèmes qui caractérisent le territoire à une échelle de perception choisie à cette fin. L'approche classique consiste à déduire la diversité des écosystèmes d'un territoire à partir des caractéristiques écologiques permanentes qui les définissent, soit les types de milieu physique (TMP). Ceux-ci sont décrits par des agencements particuliers d'une forme de terrain, d'un dépôt de surface et d'un socle géologique.

Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique ou l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de 30 désignations ou statuts de protection différents qui sont reconnus au Registre des aires protégées.

Cet indicateur mesure la représentativité du réseau d'aires protégées du Québec, à partir d'un taux de protection de 12 % de la superficie des TMP dans chacune des régions naturelles (unité dont la superficie est de l'ordre des dizaines de milliers de km<sup>2</sup>) du territoire. L'objectif de représentativité du réseau d'aires protégées s'inscrit dans l'atteinte des cibles gouvernementales visant la superficie totale du territoire québécois en aires protégées. Le calcul de cet indicateur de représentativité demeure même si, en 2015, le gouvernement du Québec s'est doté de cibles plus ambitieuses en matière d'aires protégées en vue d'atteindre les cibles internationales prévues au 11<sup>e</sup> objectif d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (Nagoya, Japon, octobre 2010), dont la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et d'eau douce d'ici 2020.

Les cartes illustrent l'évolution du pourcentage d'atteinte du seuil de 12 % de protection de la superficie des TMP dans les régions naturelles selon six classes allant du blanc (0 %, représentativité nulle) au vert

foncé (80 % à 100 %, représentativité très forte, incluant l'atteinte ou le dépassement du seuil de protection de 12 %).

#### Précaution

La mesure de la représentativité du réseau d'aires protégées doit être complétée et validée à l'aide des variables biologiques (types de végétation potentielle, types de couvert, âge des forêts, espèces menacées ou vulnérables, etc.) permettant d'enrichir la description des écosystèmes du territoire. Ces informations sont notamment disponibles dans le « Portrait du réseau d'aires protégées – période 2002-2009 » produit par le MDDELCC.

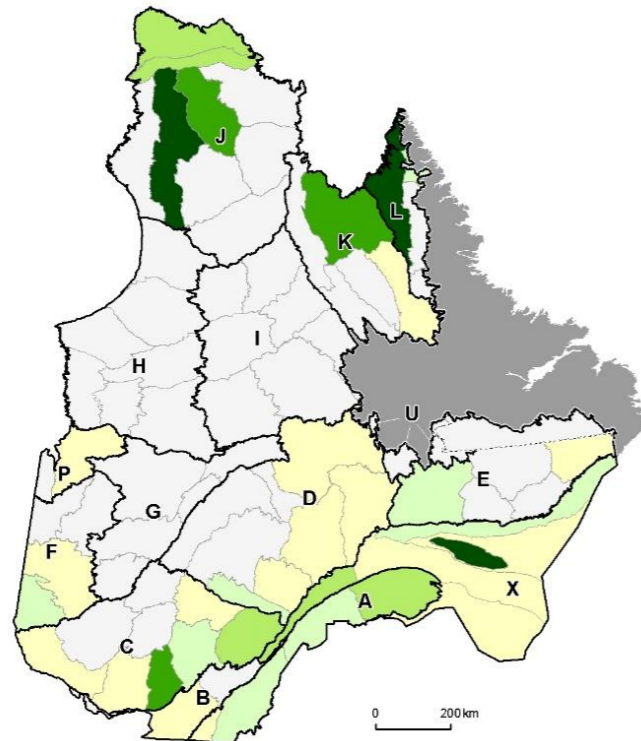
L'indicateur exclut les aires protégées de petite taille, mais il couvre plus de 90 % de la superficie des aires protégées.

En 2007, le registraire a déterminé que certains territoires situés dans les provinces naturelles de la Péninsule d'Ungava, du Bassin de la baie d'Ungava et de l'Estuaire et golfe du Saint-Laurent ne pouvaient plus être considérés comme des aires protégées. L'analyse comparant les données 2013 et celles des années antérieures doit donc tenir compte de ces retraits.



Cible : –

Figure 1 Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique, Québec, 2002



Notes : données au 31 mars.

Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Niveaux de perception 1 et 2 du Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées, Registre des aires protégées.

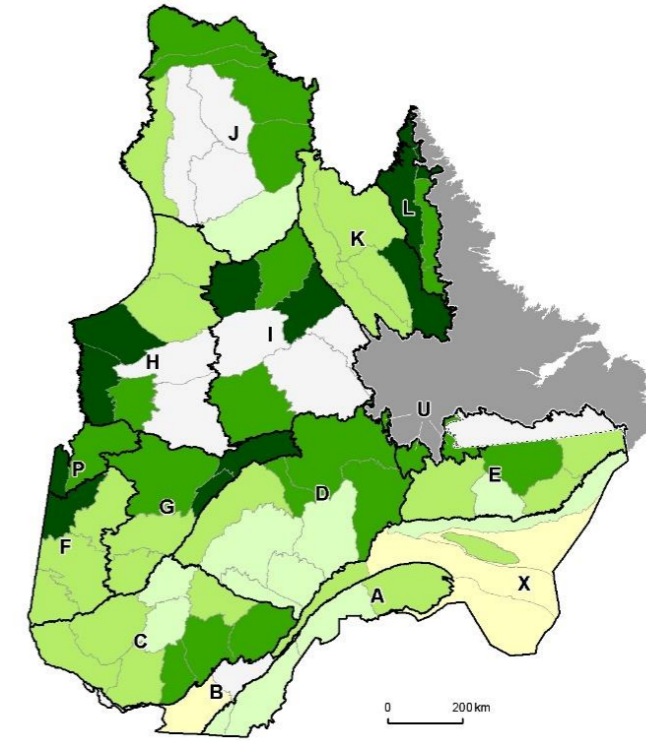
Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** Entre 2002 et 2013, la représentativité des aires protégées s'est améliorée dans la plupart des provinces naturelles. En 2013, le Québec compte onze régions naturelles sur 79 où la représentativité est très forte. La très forte représentativité est nouvelle pour dix des onze régions. Les aires de confinement du cerf de Virginie de l'Île d'Anticosti et des aires de mise bas du caribou dans la Péninsule d'Ungava ont été retirées du Registre des aires protégées en 2007, ce qui explique que la représentativité dans les régions naturelles concernées soit moins forte en 2013 qu'en 2002.

Le nombre de régions naturelles ayant une représentativité moyenne (5) ou forte (3) en 2002 a augmenté, passant à 23 et 19 respectivement en 2013. Cette variation positive concerne toutes les provinces naturelles, à l'exception des Basses-terres du Saint-Laurent et de l'Estuaire et golfe du Saint-Laurent.

Figure 2 Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique, Québec, 2013

Province naturelle  
Région naturelle  
**Représentativité**  
nulle : 0%  
très faible : ] 0 à 7,5% [  
faible : ] 7,5 à 25% [  
moyenne : ] 25 à 55% [  
forte : ] 55 à 80% [  
très forte : ] 80 à 100% [



Provinces naturelles du Québec :

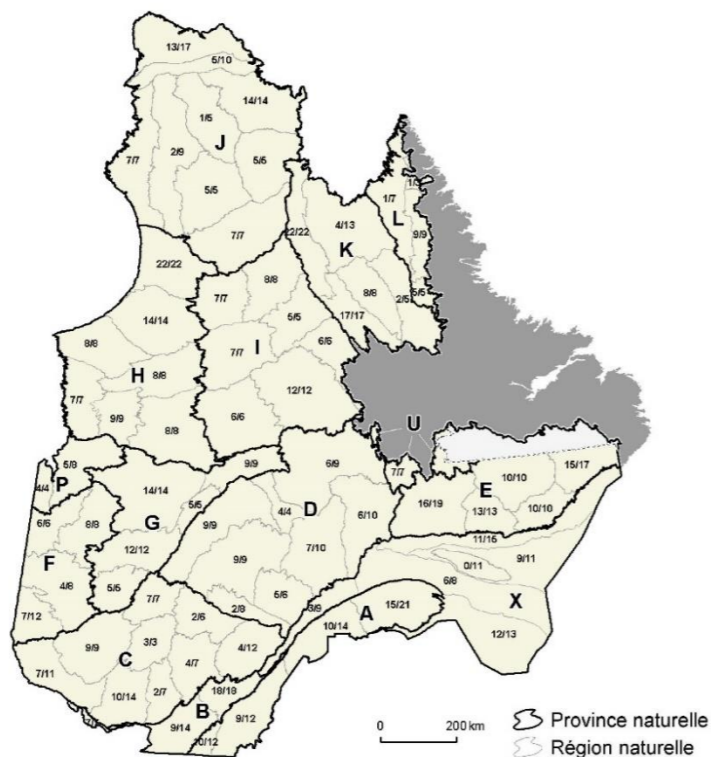
A – Les Appalaches  
B – Basses-terres du Saint-Laurent  
C – Les Laurentides méridionales  
D – Les Laurentides centrales  
E – Plateau de la Basse-Côte-Nord  
F – Basses-terres de l'Abitibi  
G – Hautes-terres de Mistassini  
H – Collines de la Grande Rivière

I – Plateau central du Nord-du-Québec  
J – Péninsule d'Ungava  
K – Bassin de la baie d'Ungava  
L – Labrador septentrional  
P – Basses-terres de la baie James  
U – Labrador central  
X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

### Analyse - suite

Les régions naturelles où la représentativité a peu changé sont celles qui se situent le long du fleuve Saint-Laurent, dans son estuaire et son golfe. En effet, plusieurs aires protégées d'importance existaient déjà sur ces territoires où, par ailleurs, différents usages sont très concentrés (villégiature, développement urbain, agriculture...). De plus, la volonté du gouvernement était de couvrir l'ensemble du Québec en établissant au moins une grande aire protégée par province naturelle. L'objectif est atteint en 2013 comme en témoigne l'amélioration de la représentativité dans les provinces naturelles septentrionales du Québec.

Figure 3 Carences, Québec, 2002



Notes : données au 31 mars.

Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Niveaux de perception 1 et 2 du Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées, Registre des aires protégées.

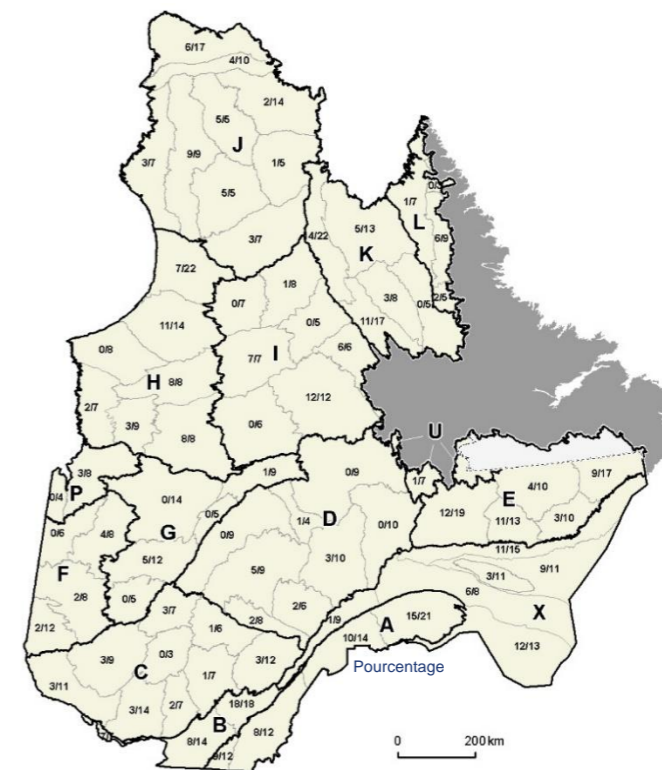
Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Prochaines données : indéterminé.

## Analyse

Cet indicateur complémentaire permet de mettre en évidence les carences, c'est-à-dire les éléments de biodiversité d'un territoire qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau d'aires protégées. Les ratios présentent le nombre de types de milieu physique (TMP) qui ne sont pas protégés (numérateur) par rapport au nombre total de TMP présents dans une région naturelle donnée (dénominateur). En 2002, plus de la moitié des régions naturelles ne détenaient pas d'aires protégées. Les provinces naturelles des Hautes-terres de Mistassini, des Collines de la Grande Rivière et du Plateau central du Nord-du-Québec

Figure 4 Carences, Québec, 2013



Provinces naturelles du Québec :

A – Les Appalaches  
B – Basses-terres du Saint-Laurent  
C – Les Laurentides méridionales  
D – Les Laurentides centrales  
E – Plateau de la Basse-Côte-Nord  
F – Basses-terres de l'Abitibi  
G – Hautes-terres de Mistassini  
H – Collines de la Grande Rivière

I – Plateau central du Nord-du-Québec  
J – Péninsule d'Ungava  
K – Bassin de la baie d'Ungava  
L – Labrador septentrional  
P – Basses-terres de la baie James  
U – Labrador central  
X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

## Analyse - suite

étaient particulièrement concernées. En 2013, le nombre de régions naturelles non représentées dans le réseau d'aires protégées est réduit à 10 sur 79, soit 13 % des régions naturelles. Toutes les provinces naturelles détiennent désormais des aires protégées.



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

## Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire

*L'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire constitue le premier pas vers l'autonomie et l'insertion en emploi. Dans un contexte de développement durable, l'augmentation de la diplomation et la qualification au secondaire contribue à l'amélioration de la situation sociale et économique, car un plus grand nombre de citoyens détiennent des connaissances et des compétences qui leur permettent de s'intégrer et de participer au développement de la société. Une telle augmentation pourrait signifier qu'un plus grand nombre de mesures adéquates ont été déployées pour favoriser la réussite scolaire et l'insertion en emploi. Toutefois, cela ne permet pas d'isoler les personnes les plus vulnérables.*

### Description

L'indicateur est une estimation de la probabilité qu'un individu obtienne un premier diplôme ou une première qualification du secondaire au cours de sa vie, si les conditions actuelles de diplomation et de qualification par groupe d'âge se maintiennent dans le temps.

Le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire est calculé en sommant les taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'âge concernés. Le taux de diplomation et de qualification d'un groupe d'âge est obtenu en divisant le nombre de personnes de ce groupe d'âge qui ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification par les effectifs de la population de ce même groupe d'âge.

Les diplômes et qualifications au secondaire comprennent : les diplômes d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat de formation en métiers semi-spécialisés (CFMS), le certificat de formation en préparation au marché du travail (CFPT) et le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA).

### Précaution

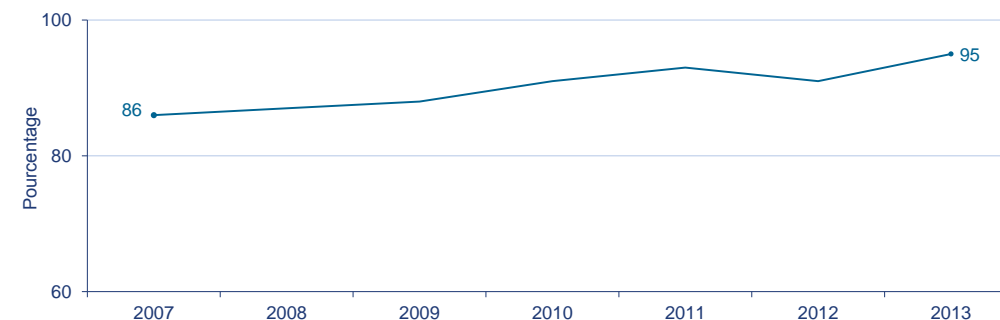
De par sa construction, l'indicateur pourrait être supérieur à 100 %.

Il faut observer l'indicateur sur une période de quelques années afin d'en apprécier les tendances. Une augmentation (ou une diminution) d'un point ou deux, d'une année à l'autre, peut être attribuable à un « accident de parcours » (par exemple, une épreuve plus difficile au secondaire).

La méthodologie utilisée pour produire les chiffres pour le Canada et les provinces et territoires peut différer de la méthodologie utilisée par une province ou un territoire donné. Par conséquent, les chiffres

présentés dans ce rapport pourraient être différents de ceux qui ont été publiés par les provinces ou territoires.

Figure 1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire, Québec, 2007 à 2013



Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (81-604-X), tableau A.2.1., 15 décembre 2016.

Compilation : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Prochaines données : 2014.

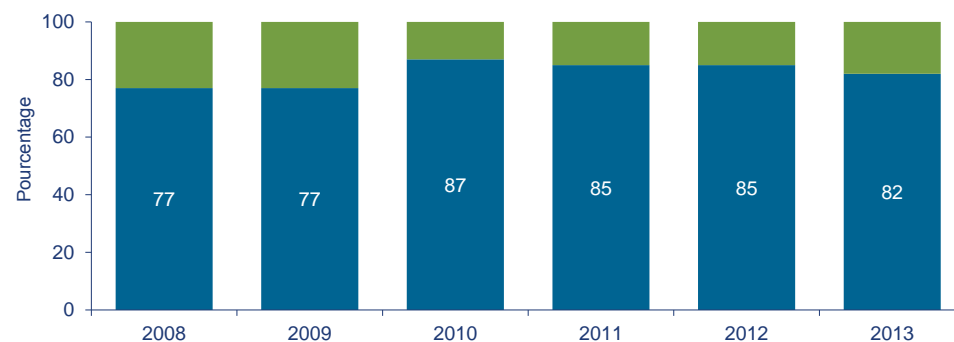
### Analyse

Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire atteignait 95 % en 2013. Par rapport à 2007, il a augmenté de 9 points de pourcentage. La croissance s'est poursuivie de façon continue sur cette période de six ans, à l'exception de 2012 où le taux a accusé un recul de 2 points par rapport à 2011.



Cible : –

Figure 2 Proportion de diplômés du secondaire âgés de moins de 25 ans, Québec, 2008 à 2013



Note : Proportion parmi l'ensemble des diplômés.

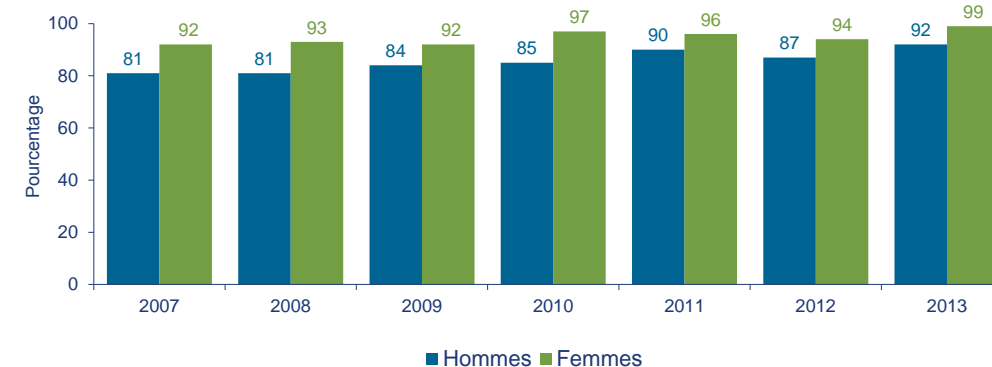
Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (81-604-X), tableau A.2.1., 15 décembre 2016.

Compilation: ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Prochaines données : 2014.

**Analyse** Parmi l'ensemble des diplômés du secondaire, la proportion des moins de 25 ans s'élève à 82 % en 2013, ce qui représente un léger recul par rapport à 2012 où elle atteignait 85 %. Malgré cette diminution, la tendance générale observée est à la hausse, la proportion des diplômés de moins de 25 ans ayant gagné 5 points de pourcentage entre 2008 et 2013. C'est en 2010 que le ratio de ce groupe d'âge est le plus élevé, soit 87 % de l'ensemble des diplômés du secondaire.

Figure 3 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire selon le sexe, Québec, 2007 à 2013



Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (81-604-X), tableau A.2.1., 15 décembre 2016.

Compilation: ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Prochaines données : 2014.

**Analyse** Entre 2007 et 2013, les femmes ont toujours été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un premier diplôme ou qualification au secondaire. En 2013, un écart de 7 points de pourcentage les séparait des hommes. L'écart le plus important est de 12 points et il a été enregistré en 2008 et 2010. À l'inverse, la différence observée en 2011 est la plus faible de la période étudiée, soit 6 points.

[Données détaillées](#)

[Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale \(81-604-X\)](#)



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

#### Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

*Dans un contexte de développement durable, promouvoir les activités de formation afin de favoriser la pleine participation de l'ensemble des individus à la société s'avère une approche prometteuse pour répondre, tant aux besoins des personnes que de ceux du marché du travail. De plus, les formations peuvent favoriser l'adoption de meilleures pratiques au sein des entreprises, améliorant ainsi la performance économique, sociale et environnementale. Pour les personnes jugées sous-qualifiées en raison d'un faible niveau de formation et d'éducation, les activités de formation de base contribuent à réduire la précarité dans laquelle elles peuvent se trouver. L'acquisition d'une formation de base et l'accès à la formation continue par la suite contribuent à la réduction des inégalités.*

**Description** Cet indicateur présente le nombre d'adultes distincts, sans emploi, ayant bénéficié d'une intervention visant le développement de leurs compétences de base soutenue par les services publics d'emploi.

La formation de base couvre les volets de la mesure de formation : francisation, formation générale, préalable à la formation professionnelle ou technique, alphabétisation, formation professionnelle secondaire, métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés. La formation peut être offerte sous divers modes pédagogiques, mais le plus souvent en établissement d'enseignement.

**Précaution** L'indicateur mesure le nombre d'adultes distincts qui étaient sans emploi et qui ont commencé une activité de formation de base quelconque. Cependant, il ne permet pas de savoir si l'activité a été terminée par les participants.

Le nombre de participants à des activités de formation de base est tributaire des ressources financières allouées à Emploi-Québec et des conditions économiques (état du marché du travail).

Figure 1 Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base, Québec, 2006-2007 à 2015-2016



Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).  
Compilation : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (METSS).  
Prochaines données : 2016-2017.

**Analyse** La formation de base a été fortement encouragée en période de ralentissement économique à l'aide de mesures conjoncturelles. Les résultats qui ont suivi la récession de 2009 témoignent d'une importante diminution de la participation à des activités de formation de base. Toutefois, en 2015-2016, le nombre de participants à ces activités s'élève à 24 490, ce qui représente une hausse par rapport à 2014-2015, alors qu'ils étaient 22 853.



Cible : selon le plan d'action 2015-2016 d'Emploi-Québec, la cible 2015-2016 est de 27 000 nouveaux participants.

[Données détaillées](#)



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

## Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre

*Dans une perspective de développement durable, le soutien accordé aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre constitue un levier important de progrès personnel, social et économique. D'une part, il permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. D'autre part, il contribue à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables et en augmentant leur mobilité. De plus, la hausse des compétences et la reconnaissance des acquis et des compétences permettent aux entreprises d'élever leur niveau de productivité. Finalement, cela peut également contribuer à la mobilité professionnelle et faciliter l'accès à des emplois mieux rémunérés ou plus propices à l'épanouissement personnel.*

**Description** L'indicateur rend compte du nombre d'entreprises aidées par les services publics d'emplois dans la formation de leur main-d'œuvre.

Les entreprises retenues sont celles pour lesquelles au moins une nouvelle intervention a débuté dans l'année considérée.

La formation ciblée vise les travailleurs à risque de mise à pied ou ayant besoin de développer leurs compétences de base. La formation peut être offerte par un établissement d'enseignement de même que par un formateur interne ou externe.

Entreprises admissibles : sont admissibles les entreprises privées, les regroupements d'entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les municipalités, les travailleurs autonomes, les collectivités et les conseils de bande.

Reconnaissance des acquis et des compétences : la reconnaissance des compétences se définit comme un processus par lequel une instance autorisée identifie, évalue et sanctionne les compétences (connaissances, habiletés et attitudes) acquises à travers l'expérience professionnelle.

**Précaution** En ce qui concerne la répartition par régions administratives des entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation, il peut arriver que la somme des données dépasse le total pour une même année de référence. Cela s'explique par la possibilité qu'une entreprise soit soutenue par plus d'une intervention dans la même année, notamment dans le cas d'entreprises situées dans les limites entre deux régions administratives et qui pourraient recevoir des services provenant des deux territoires.

Figure 1 Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation, Québec, 2008-2009 à 2015-2016



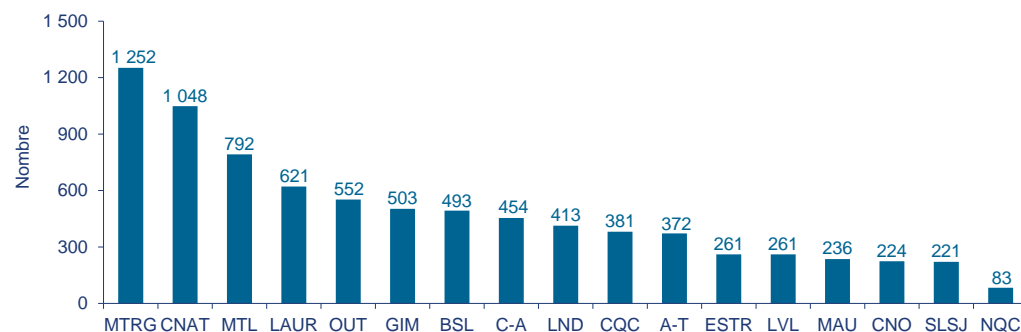
Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).  
Compilation : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).  
Prochaines données : 2016-2017.

**Analyse** Entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016, le nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre s'élève à 8 093, soit 1 296 entreprises de plus qu'au cours de l'année 2014-2015. Depuis 2008-2009, le nombre d'entreprises concernées a augmenté de 52,8 %, bien qu'il ait peu varié durant la période s'étalant de 2009-2010 à 2014-2015.



Cible : –

Figure 2 Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation, selon la région administrative, 2015-2016



Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).  
Compilation: ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).  
Prochaines données : 2016-2017.

**Analyse** La Montérégie est la région administrative où le nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation est le plus élevé avec 1 252 entreprises en 2015-2016. Elle est suivie à ce chapitre par la Capitale-Nationale et Montréal qui comptent, respectivement 1 048 et 792 entreprises participantes. À l'inverse, le Nord-du-Québec est la région qui affiche le plus petit nombre, soit 83 entreprises nouvellement soutenues.

[Données détaillées](#)



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

## Revenu familial excédentaire

*Le revenu familial excédentaire informe sur l'ampleur du faible revenu. Il permet notamment de suivre les progrès réalisés en faveur d'une plus grande équité en mettant en relief les inégalités entre les familles les plus démunies et les mieux nanties, de même que le rythme auquel s'améliore leur niveau de vie, selon la position qu'elles occupent dans l'échelle du revenu.*

### Description

Le revenu familial excédentaire est la moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC). Afin de permettre la comparabilité de ces écarts, les revenus et les seuils sont ajustés selon une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille de la famille. L'indicateur est présenté par quintile de revenu familial disponible ajusté à l'échelle d'une personne seule.

Le revenu familial disponible selon la MPC correspond au revenu familial après transferts gouvernementaux, impôt, autres prélèvements obligatoires (ex. : les cotisations à des régimes de pension ou à l'assurance-emploi, les cotisations syndicales, les pensions alimentaires) et après certaines dépenses (ex. : les dépenses non remboursées consacrées à la garde d'enfants, les soins de santé non assurés comme les soins dentaires, les soins de la vue et les médicaments sur ordonnance).

Le seuil de faible revenu selon la MPC correspond au montant nécessaire pour qu'une famille de référence, composée de deux parents et de deux enfants se procure un panier de biens et de services jugés essentiels. Ce panier comprend des éléments se rapportant à la nourriture, aux vêtements et chaussures, au logement, aux transports et à d'autres biens et services (dont les services téléphoniques, les meubles, de petits appareils électriques, du matériel de sport et de divertissement, etc.) La valeur du seuil varie en fonction du lieu de résidence.

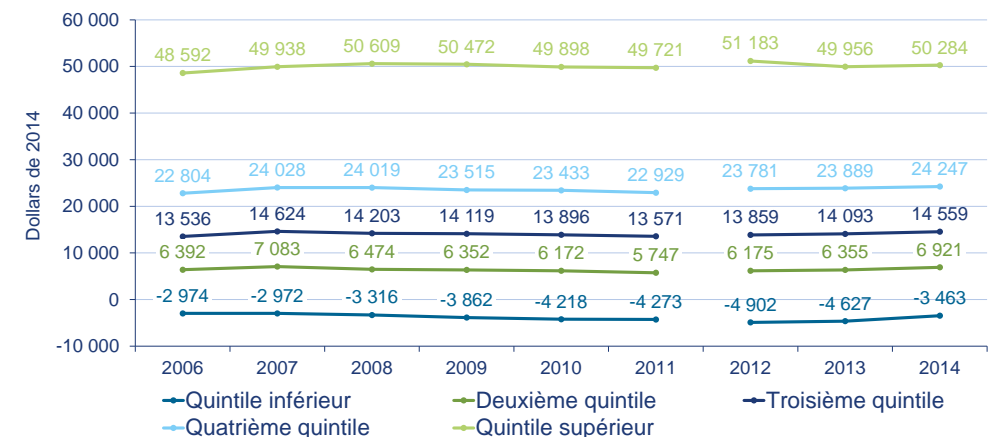
L'unité familiale est composée d'une personne seule ou d'une famille économique. Les membres de la famille économique doivent habiter le même logement et doivent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Quintile : les familles sont classées en ordre croissant en fonction de leur niveau de revenu familial disponible pour la MPC après ajustement selon l'échelle d'équivalence. Par la suite, elles sont présentées par tranche de 20 % (quintile).

### Précaution

L'enquête sur la dynamique du travail et du revenu a été remplacée en 2012 par l'enquête canadienne sur le revenu. Les données 2012 et suivantes ne sont pas comparables aux données des années antérieures.

Figure 1 Revenu familial excédentaire selon le quintile de revenu, selon la MPC, ajusté à l'échelle d'une personne seule, Québec, 2006 à 2014



Note : Données en dollars constants de 2014 calculées à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC).  
Sources : Statistique Canada (SC), *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), Fichier maître, 2002 à 2011; *Enquête canadienne sur le revenu*, Fichier maître, 2012 et suivantes. Données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2015.

**Analyse** En 2014, le revenu familial excédentaire ajusté à l'échelle d'une personne seule correspond à un déficit pour le quintile inférieur (3 463 \$) et à un excédent de respectivement 6 921 \$, 14 559 \$, 24 247 \$ et 50 284 \$ aux quintiles suivants. La situation s'est améliorée pour les familles des deux premiers quintiles entre 2012 et 2014 puisqu'une diminution de 1 439 \$ du déficit est observée au premier quintile, et que l'excédent de revenu augmente de 746 \$ au deuxième quintile. Les autres quintiles ne présentent pas de variation statistiquement significative.

De 2002 à 2011, le déficit du revenu familial du quintile inférieur a augmenté de 42,5 %, passant de 2 999 \$ à 4 273 \$. Toujours pour cette période, le revenu familial excédentaire du deuxième quintile a diminué de 6,0 % alors que les autres quintiles ont progressé de la manière suivante : troisième quintile : 5,3 %; quatrième quintile : 4,7 %; quintile supérieur : 5,7 %.

En l'ajustant pour une famille de deux adultes et de deux enfants, le déficit du revenu familial du quintile inférieur en 2014 est de 6 926 \$ tandis que les revenus familiaux excédentaires des autres quintiles sont respectivement de 13 842 \$, 29 118 \$, 48 494 \$ et de 100 568 \$ (données non présentées).



Cible : –

[Données détaillées](#)



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

## Nombre de logements communautaires et abordables

*Le logement constitue l'un des besoins de base de la vie d'une personne ou d'un ménage. Les personnes en situation de pauvreté ayant plus de difficulté à combler ces besoins, il importe de mettre en place des mesures leur permettant de répondre à ceux-ci. Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables permettent un accès à un logement de qualité à un coût abordable et ont une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou un logement surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité.*

### Description

Cet indicateur mesure le nombre de logements de qualité offerts en location à coût abordable à des ménages à revenu faible ou modeste, de même qu'à des clientèles ayant des besoins particuliers pour se loger. Ces logements sont livrés dans le cadre des programmes d'aide financière AccèsLogis Québec (ACL) et Logement abordable Québec (LAQ), phases I et II. Il permet de voir combien de nouveaux logements communautaires et abordables se sont ajoutés annuellement depuis le début des programmes, soit 1997 pour ACL, et 2002 pour LAQ.

Ménage à faible revenu : est considéré comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule dont le revenu est inférieur ou égal au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI).

AccèsLogis Québec (ACL) : programme qui permet aux offices d'habitation, aux coopératives d'habitation ainsi qu'à des organismes et à des sociétés sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable à des ménages ayant un revenu faible ou modeste (familles, personnes seules, aînés autonomes, aînés en légère perte d'autonomie) de même qu'à des personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (itinérants, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence familiale, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

Logement abordable Québec (LAQ) : programme qui permet à des offices d'habitation, à des coopératives, à des organismes et des sociétés à but non lucratif, ainsi qu'à des propriétaires et à des promoteurs privés, de réaliser et d'offrir en location des logements de qualité adéquate à coût abordable.

### Précaution

L'année de départ considérée pour la construction de cet indicateur est 1997 contrairement à celle qui avait été utilisée pour le suivi de la Stratégie de développement durable 2008-2014, soit 2002.

Figure 1 Logements livrés, Québec, 2005-2006 à 2016-2017



Notes : logements livrés annuellement : données du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Cumulatif des logements livrés : données au 31 mars.  
Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).  
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).  
Prochaines données : 2017-2018.

### Analyse

Au 31 mars 2017, 39 038 logements communautaires et abordables ont été livrés dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec depuis le début des programmes.

Au cours des dernières années, la majorité des nouveaux logements ont été construits par l'entremise du programme AccèsLogis. Depuis 2006-2007, le nombre de nouveaux logements communautaires et abordables livrés annuellement était en baisse, passant de 3 780 à 1 278 en 2012-2013. En 2013-2014 et 2014-2015, ce nombre dépasse à nouveau la barre des 2 000 logements livrés. En 2016-2017, le nombre de logements livrés dans l'année est de 1 742. Les fluctuations dans la cadence de livraison des projets ACL par les promoteurs de projets peuvent expliquer cette baisse annuelle.



Cible : –

[Données détaillées](#)



## Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### Objectif 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

## Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement

*Le logement constitue l'un des besoins de base de la vie d'une personne ou d'un ménage. Pour les personnes en situation de pauvreté ayant plus de difficulté à combler ces besoins, il importe de mettre en place des mesures leur permettant de répondre à ceux-ci. Pour les ménages à faible revenu qui en bénéficient, l'aide au logement octroyée par les autorités publiques permet à ceux-ci de combler ce besoin de base en ayant accès à un logement à un coût plus abordable. En favorisant une plus grande stabilité financière et la satisfaction d'autres besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, l'aide au logement permet à ces ménages d'amorcer des solutions à leur situation de vulnérabilité, comme le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.*

**Description** Cet indicateur exprime, pour une année donnée, le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement en vertu des programmes Habitation à loyer modique (HLM) ou Supplément au loyer (PSL).

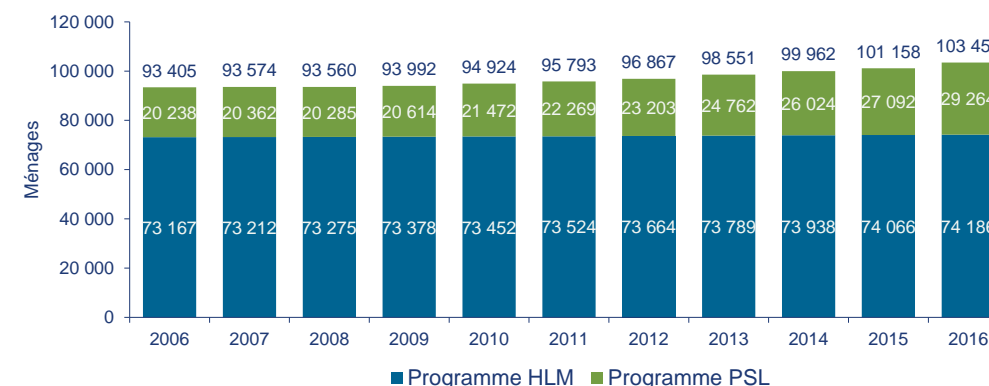
HLM : programme qui s'adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués suivant la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfants) et la priorité de la demande. Les ménages paient un loyer équivalent à 25 % de leur revenu.

PSL : programme qui permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé, ou appartenant à des coopératives ou à des OSBL, tout en payant un loyer similaire à celui d'un HLM.

Ménage à faible revenu : est considérée comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule, dont le revenu est inférieur au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI).

**Précaution** Le nombre de ménages se qualifiant aux programmes HLM et PSL est tributaire de la pauvreté et de la vigueur de l'économie du Québec.

Figure 1 Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement, Québec, 2006 à 2016



Note : Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.  
Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).  
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).  
Prochaines données : 2017.

**Analyse** Entre 2006 et 2016, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme Habitation à loyer modique (HLM) a légèrement augmenté, passant de 73 167 à 74 186, ce qui correspond à une hausse de 1 % pour la période.

Depuis 2006, le programme Supplément au loyer (PSL) permet de soutenir annuellement plus de 20 000 ménages. Entre 2006 et 2016, ce nombre a augmenté de 45 %, passant de 20 238 à 29 264 ménages.

Au total, pour cette même période, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu de l'un ou l'autre de ces programmes est passé de 93 405 à 103 450 ménages, ce qui représente une hausse de 11 %.



Cible : -

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

#### Proportion de la population de 12 ans et plus qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour

*Sur le plan du développement durable, il est important de veiller à ce que tous les membres de la société aient accès à des aliments nutritifs de qualité malgré les écarts de revenu et les obstacles géographiques qui peuvent exister entre différentes populations socioéconomiques. De plus, avoir une population en santé accroît sa productivité et réduit les dépenses en soins de santé pour l'État. Manger des aliments nutritifs, comme des fruits et des légumes, constitue une des saines habitudes de vie reconnues par le gouvernement du Québec pour prévenir certaines maladies. Il est donc important de suivre l'évolution du niveau de consommation de fruits et de légumes comme mesure d'une population ayant adopté de saines habitudes de vie.*

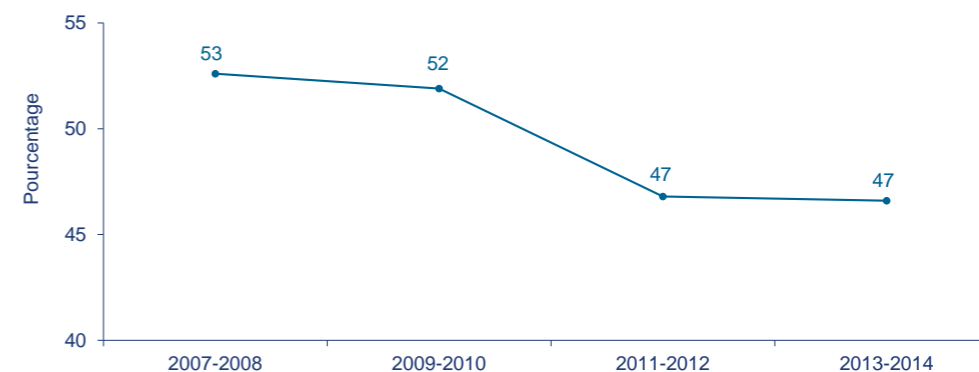
**Description** L'indicateur permet d'estimer la proportion de la population de 12 ans et plus qui consomme des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour. Il ne mesure pas la quantité réellement consommée ou le nombre de portions consommées mais la fréquence autodéclarée de consommation des aliments suivants : jus de fruit, fruits, salade verte, pommes de terre, carottes et autres légumes. Les données proviennent de l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC) de Statistique Canada. Pour cet indicateur, seule la population du Québec est considérée.

**Précaution** Cet indicateur réfère à un comportement de la population, qui est influencé par de nombreux facteurs. En ce sens, même si l'accès à une saine alimentation a un impact sur la consommation de fruits et légumes, on ne peut pas le considérer comme un marqueur direct d'une alimentation riche en fruits et légumes.

Sont exclus du champ de l'enquête, les personnes vivant dans les réserves et autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, la population vivant en institution et les personnes vivant dans certaines régions éloignées. Par ailleurs, deux régions du Québec ne sont pas incluses dans l'échantillon de l'ESCC; il s'agit des régions sociosanitaires 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James). Aussi, les estimations ont été produites à l'aide du fichier de microdonnées à grande diffusion, dont le Nord-du-Québec est exclu.

Étant donné que les estimations présentées proviennent d'une enquête, les résultats doivent être interprétés en tenant compte de leurs marges d'erreur. Dans l'analyse, seuls les écarts significatifs au seuil de 5 %, détectés à l'aide de tests statistiques, sont considérés.

Figure 1 Proportion de la population qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour, Québec, 2007-2008 à 2013-2014



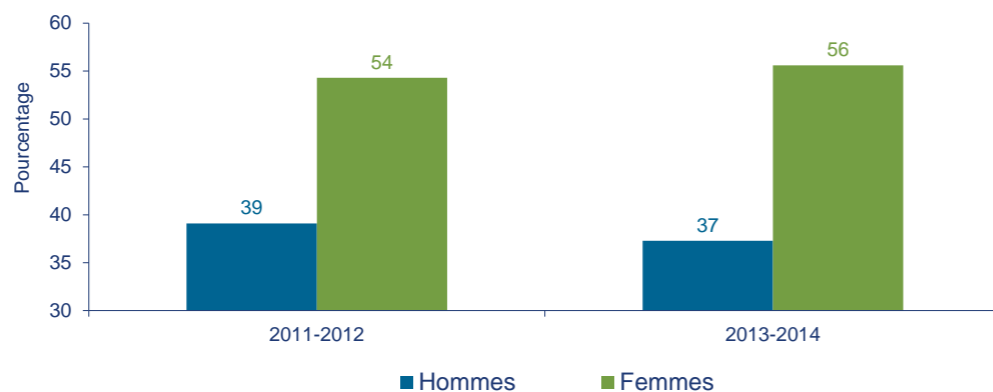
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaine donnée : indéterminé.

**Analyse** En 2013-2014, 47 % des Québécois âgés de 12 ans et plus ont déclaré avoir consommé des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour. La consommation de fruits et de légumes tend à diminuer depuis 2007-2008, alors que la proportion atteignait 53 %. Entre 2009-2010 et 2013-2014, la proportion de la population qui a consommé des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour a diminué de façon significative.



Cible : -

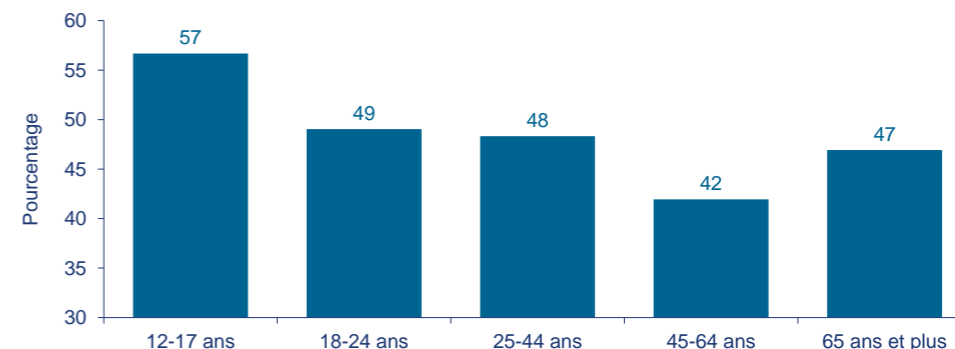
Figure 2 Proportion de la population qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour, selon le sexe, Québec, 2011-2012 et 2013-2014



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2011-2012 et 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** En 2013-2014, d'après les estimations, 56 % des femmes et 37 % des hommes ont consommé des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour. Par rapport à 2011-2012, les femmes demeurent proportionnellement plus nombreuses que les hommes à adopter ce comportement. Cependant, il est important d'interpréter avec prudence cette différence puisque la déclaration de la consommation de fruits et légumes porte sur la fréquence et non la quantité consommée.

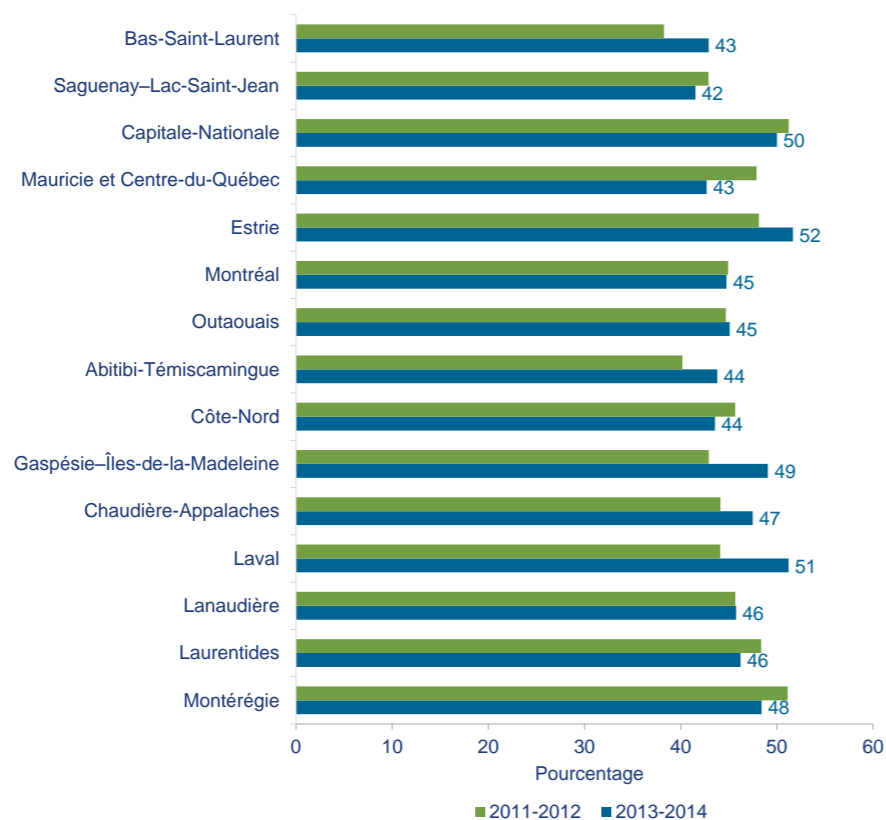
Figure 3 Proportion de la population qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour, selon l'âge, Québec, 2013-2014



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** La consommation de fruits et de légumes au moins cinq fois par jour tend à diminuer avec l'âge. Les Québécois âgés de 12 à 17 ans forment le groupe d'âge le plus nombreux en proportion à consommer ces aliments à cette fréquence, 57 % d'entre eux ayant déclaré le faire en 2013-2014. En contrepartie, les 45 à 64 ans sont les moins nombreux à avoir consommé des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour (42 %). Notons que la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus qui consomment au moins cinq fois par jour des fruits et des légumes s'élève à 47 %.

Figure 4 Proportion de la population qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour, selon la région sociosanitaire, 2011-2012 et 2013-2014



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2011-2012 et 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** L'analyse régionale révèle que la proportion de la population qui a consommé des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour en 2013-2014 varie entre 52 % et 42 % selon la région. La proportion de Québécois qui l'ont fait est significativement plus élevée à Laval et dans la Capitale-Nationale que dans le reste du Québec. En outre, à Laval, elle a augmenté de façon significative par rapport à 2011-2012.

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

#### Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir

*La santé des personnes est déterminante sur leur capacité à mener une vie active et satisfaisante. De plus, avoir une population en bonne santé accroît sa productivité et réduit les dépenses en soins de santé pour l'État. Pratiquer l'activité physique contribue au bien-être physique et mental général des personnes et constitue une des saines habitudes de vie reconnues par le gouvernement pour prévenir certaines maladies telles que le diabète. Suivre la répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir permet d'illustrer, dans une perspective de développement durable, le comportement de la population vis-à-vis de l'adoption de saines habitudes de vie.*

**Description** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de pratique de l'activité physique de loisir et de déterminer la proportion de personnes actives physiquement, selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Les données proviennent de l'*Enquête sur la santé des collectivités canadiennes* de Statistique Canada. Pour cet indicateur, seule la population du Québec est considérée.

Plus spécifiquement, l'indicateur présente la répartition de la population de 12 ans et plus selon quatre classes d'activité physique de loisir : actif, moyennement actif, un peu actif et sédentaire. Cette classification est établie au moyen de l'indice d'activité physique de loisir (APL), développé par l'Institut national de santé publique du Québec. Chez les jeunes de 12 à 17 ans, la classification originale se scinde en cinq catégories. Pour le bien de cette analyse, les catégories spécifiques aux jeunes, *très peu actif* et *sédentaire*, sont regroupées afin de former le groupe *sédentaire*. L'indice mesure la dépense énergétique moyenne calculée en tenant compte de trois facteurs : la fréquence, la durée et le type d'activité. La classification retenue est basée, au départ, sur le niveau d'activité physique recommandé pour les personnes de 12 à 17 ans et pour celles de 18 ans et plus. Elle diffère d'autres classifications, notamment de celle de Statistique Canada. Brièvement, le niveau le plus élevé (actif) correspond à 30 minutes par jour chez les 18 ans et plus (60 minutes par jour chez les 12 à 17 ans) d'activité physique d'une intensité moyenne ou plus élevée comme la marche d'un pas rapide. Le même niveau peut être atteint en pratiquant diverses autres activités (activités sportives, de plein air, de conditionnement physique, de danse, etc.), mais la fréquence doit être minimalement de trois jours par semaine chez les 18 ans et plus (cinq jours par semaine chez les 12 à 17 ans). De plus, l'intensité de l'effort doit correspondre ou dépasser

celle d'une marche d'un pas modéré<sup>1</sup>. À l'autre extrême, le niveau sédentaire correspond à une fréquence d'activité inférieure à une fois par semaine.

Depuis 2010, l'Organisation mondiale de la santé<sup>2</sup> reconnaît les bienfaits associés à une pratique moyennement active chez les adultes, qualifiant ce niveau d'activité physique comme seuil minimal recommandé. Cette nouvelle classification attribue aux adultes actifs le niveau supérieur recommandé. Par ailleurs, la recommandation chez les jeunes demeure le niveau actif, et ce, toujours selon les critères de classification propres à ce groupe d'âge.

**Précaution** Les données proviennent d'une enquête par échantillonnage et sont basées sur les déclarations concernant l'activité physique de loisir, c'est-à-dire les activités pratiquées lors de temps libre. L'indicateur ne tient pas compte des autres formes d'activité physique comme les activités de transport (marche ou bicyclette) pratiquées en dehors du temps consacré aux loisirs ainsi que des activités liées au travail ou à des tâches ménagères. Ainsi, le fait qu'une personne soit peu active dans ses activités de loisir ne signifie pas qu'elle le soit dans l'ensemble de ses activités.

Sont exclus du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves et autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, la population vivant en institution et les personnes vivant dans certaines régions éloignées. Par ailleurs, deux régions du Québec ne sont pas incluses dans l'échantillon de l'ESCC : il s'agit des régions sociosanitaires 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James). Aussi, les estimations ont été produites à l'aide du fichier de microdonnées à grande diffusion, dont le Nord-du-Québec est exclu.

Étant donné que les estimations présentées proviennent d'une enquête, les résultats doivent être interprétés en tenant compte de leurs marges d'erreur. Dans l'analyse, seuls les écarts significatifs au seuil de 5 % détectés à l'aide de tests statistiques sont considérés.

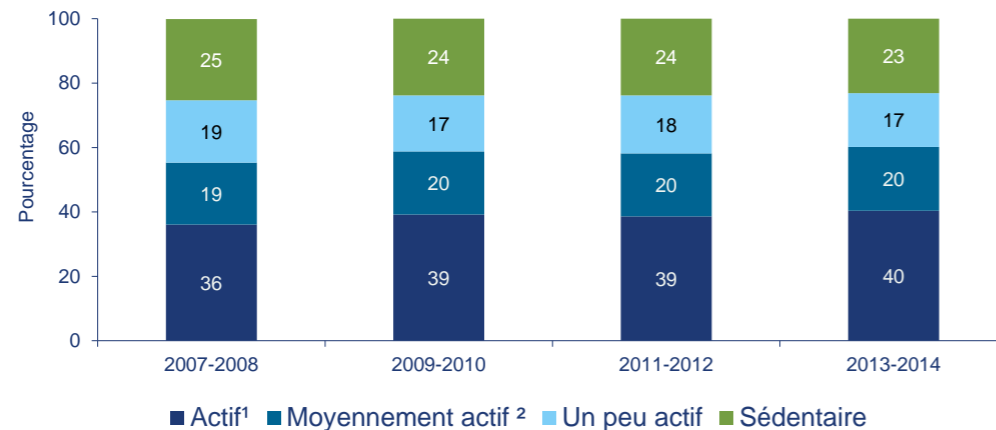


Cible : –

<sup>1</sup> B. Nolin (2004). *Activité physique de loisir : codification et critères d'analyse, système québécois de surveillance des déterminants de la santé*. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 10 p.

<sup>2</sup> OMS (2010). *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*, Genève, Éditions de l'OMS, 58 p., [En ligne]. [apps.who.int/iris/bitstream/10665/44436/1/9789242599978\_fre.pdf] (Consulté le 19 janvier 2016).

Figure 1 Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir, Québec, 2007-2008 à 2013-2014



1. Niveau recommandé pour les jeunes/niveau supérieur recommandé pour adultes.

2. Niveau minimal recommandé pour adultes.

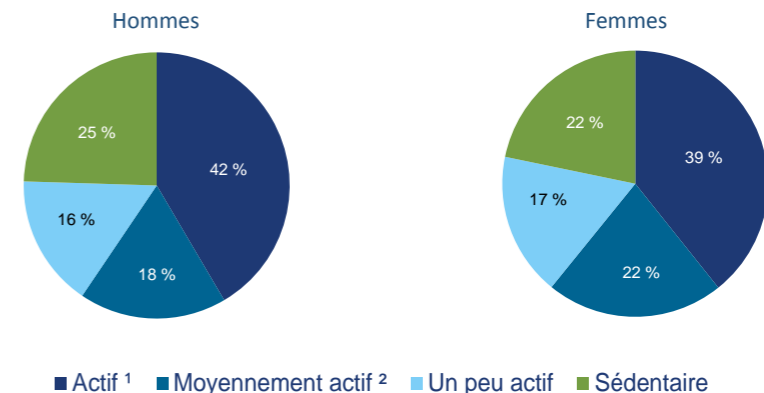
Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** En 2013-2014, quatre Québécois sur dix pratiquent des activités physiques de loisir à un niveau qui correspond au seuil recommandé pour produire un effet positif sur la santé chez les jeunes et au niveau supérieur recommandé chez les adultes. De plus, 20 % de la population atteint le niveau moyennement actif. C'est donc 40 % de la population qui est peu ou pas active, incluant 23 % de Québécois classés comme sédentaires.

Entre 2007-2008 et 2013-2014, la proportion de la population de 12 ans et plus qui atteint le niveau « actif » d'activité physique de loisir a augmenté, passant de 36 % à 40 %, alors que la part des personnes considérées comme moyennement actives est restée stable, à un taux approchant les 20 %. Cette hausse s'est donc effectuée à la faveur d'une diminution des personnes classées « un peu actives » et « sédentaires », un groupe qui représente 40 % en 2013-2014 comparativement à 45 % en 2007-2008.

Figure 2 Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir et le sexe, Québec, 2013-2014



1. Niveau recommandé pour les jeunes/niveau supérieur recommandé pour adultes.

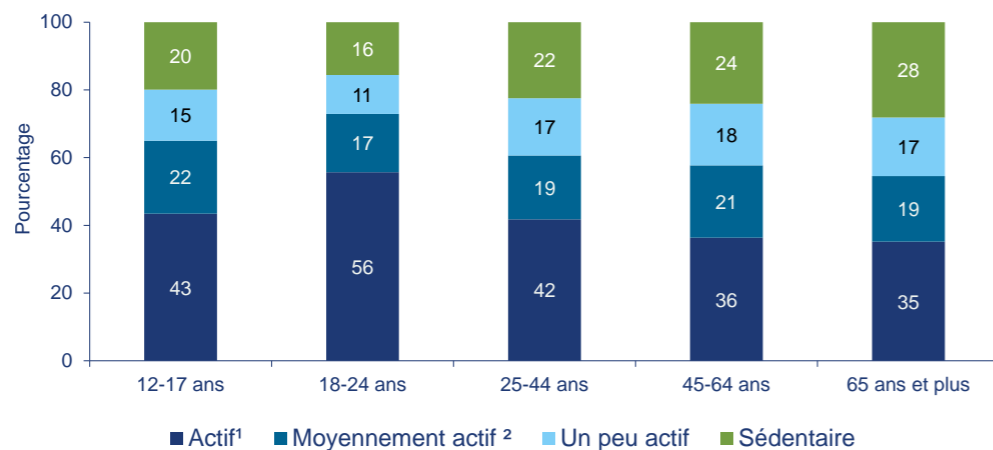
2. Niveau minimal recommandé pour adultes.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** La proportion d'hommes classés actifs selon l'indice d'APL est légèrement plus élevée (42 %) que celle des femmes (39 %) en 2013-2014. Ce constat valait également en 2011-2012 (données non présentées). Également, il y a proportionnellement plus d'hommes que de femmes qui sont sédentaires (25 % contre 22 %). C'est dans la catégorie des « moyennement actifs » que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes (22 % contre 18 %).

Figure 3 Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir et le groupe d'âge, Québec, 2013-2014



1. Niveau recommandé pour les jeunes/niveau supérieur recommandé pour adultes.

2. Niveau minimal recommandé pour adultes.

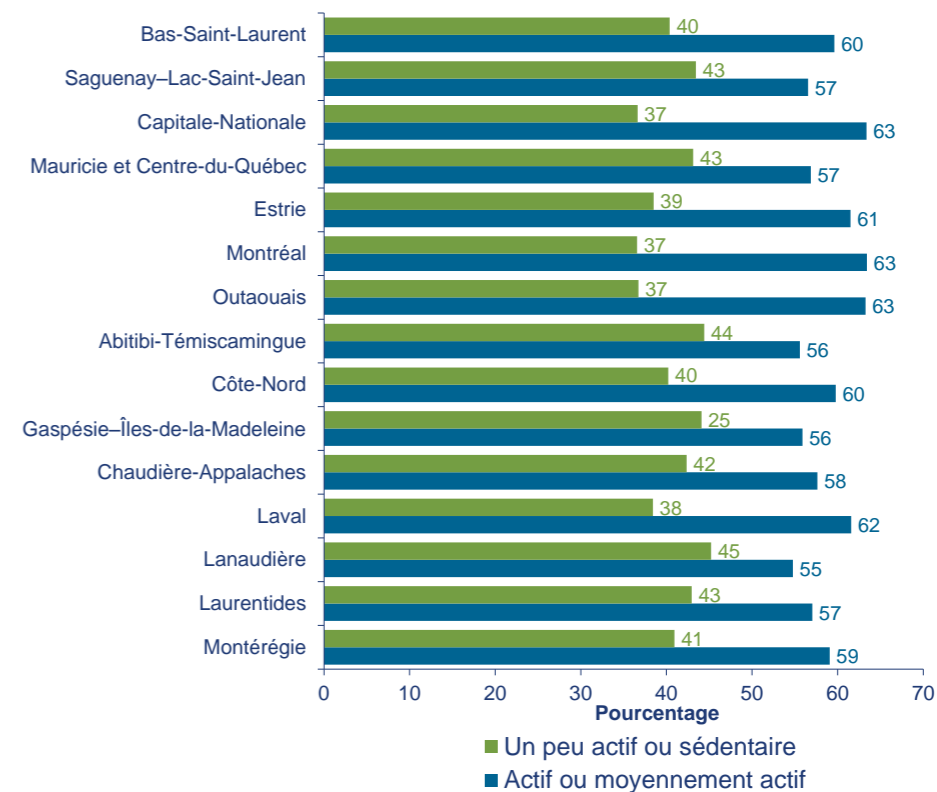
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Prochaines données : indéterminé.

**Analyse** Selon l'indice d'APL, la proportion de personnes physiquement actives est plus élevée chez les 18 à 24 ans<sup>3</sup>. Dans ce groupe d'âge, plus de la moitié des personnes sont actives (56 %). Chez les adultes, la proportion de personnes actives tend à diminuer d'un groupe d'âge à l'autre et atteint 35 % chez les 65 ans et plus. En contrepartie, les proportions de personnes sédentaires tendent à augmenter avec l'âge chez les adultes, passant de 16 % chez les 18 à 24 ans à 28 % chez les 65 ans et plus.

Figure 4 Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir et la région sociosanitaire, Québec, 2013-2014



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2013-2014, fichier de microdonnées à grande diffusion.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Prochaines données : indéterminé.

<sup>3</sup> Le volume hebdomadaire d'activité exigé pour atteindre le seuil minimal du niveau actif est deux fois plus élevé pour un jeune de 12 à 17 ans comparativement à celui pour les 18 ans et plus, tout comme c'est le cas quant au volume à ne pas dépasser pour être classé au niveau sédentaire.

Cela explique principalement la proportion moins élevée observée chez les actifs de 12 à 17 ans comparativement à celle des 18 à 24 ans, et celle plus élevée chez les sédentaires de 12 à 17 ans comparativement à celle des 18 à 24 ans.

**Analyse** Dans les régions sociosanitaires, la proportion de personnes actives ou moyennement actives oscille entre 55 % et 63 % en 2013-2014. Cette proportion est significativement plus élevée à Montréal (63 %) et dans la région de la Capitale-Nationale (63 %) que dans le reste du Québec (60 %).

La proportion de personnes un peu actives ou sédentaires touche entre 37 % et 45 % des Québécois âgés de 12 ans et plus selon les régions. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de Lanaudière se distinguent du reste du Québec avec des proportions plus élevées de personnes un peu actives ou sédentaires (44 % et 45 %, respectivement, contre 40 % pour le reste du Québec).

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

#### Nombre d'intoxications d'origine environnementale

*Dans une perspective de développement durable, sécuriser les milieux physiques et implanter des mesures préventives font l'objet d'efforts constants du gouvernement. En raison du risque que les intoxications d'origine environnementale représentent pour la santé de la population et de leur impact sur la productivité de la main-d'œuvre, répertorier le nombre d'intoxications d'origine environnementale fait partie des mesures mises en place par les services de santé publique en matière de prévention et de réduction des menaces d'origine environnementale.*

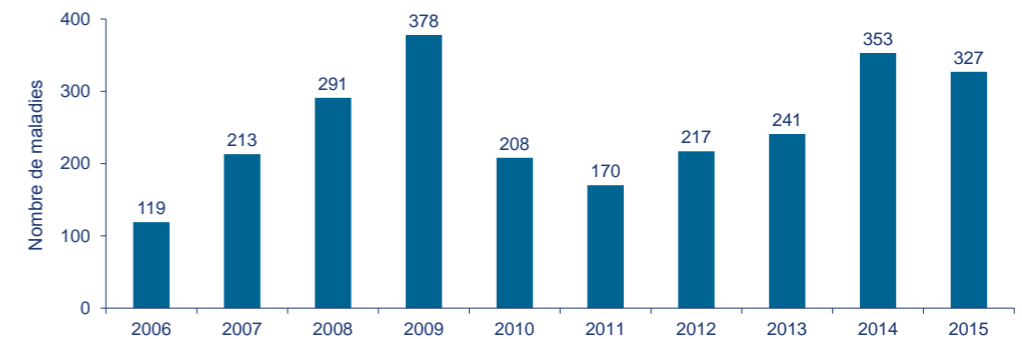
**Description** Cet indicateur permet d'établir le nombre annuel de nouveaux cas de maladies à déclaration obligatoire (MADO) d'origine chimique associées à une exposition environnementale, relevant de la Loi sur la santé publique et qui satisfait les critères d'une définition nosologique (cas confirmé, cas clinique, exposition significative). L'indicateur concerne les maladies reliées à une exposition non intentionnelle à une substance chimique. Il compile les cas d'intoxications, d'atteintes de système (cardiaque, gastro-intestinal, hématopoïétique, rénal, pulmonaire ou neurologique), les dépassements des seuils d'indicateur biologique et les atteintes broncho-pulmonaires aiguës reliées à une exposition environnementale. Les expositions à la fois environnementale et professionnelle sont exclues de l'indicateur.

Les principales intoxications d'origine environnementale sont causées par les gaz et asphyxiants (tel le monoxyde de carbone) et les métaux et métalloïdes (tels le plomb et le mercure).

Les sources de contamination sont diverses, allant des véhicules à moteur, aux appareils de chauffage non électriques et appareils ou outils à moteur, et aux activités reliées aux loisirs (exercices de tir, chasse, construction et rénovation) et à la consommation d'aliments.

**Précaution** Les déclarations de MADO d'origine chimique par les médecins et les laboratoires sont probablement caractérisées par une sous-déclaration et sont influencées par les interventions réalisées par les autorités de santé publique régionales pour promouvoir la déclaration ou pour surveiller certains secteurs d'activités afin de réduire l'exposition. Ces interventions peuvent donc varier d'une région à l'autre et sont aussi influencées par les stratégies prioritaires pour protéger la santé de la population. Cela doit être considéré lors de l'interprétation des données.

Figure 1 Nombre de cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition environnementale, Québec, 2006 à 2015

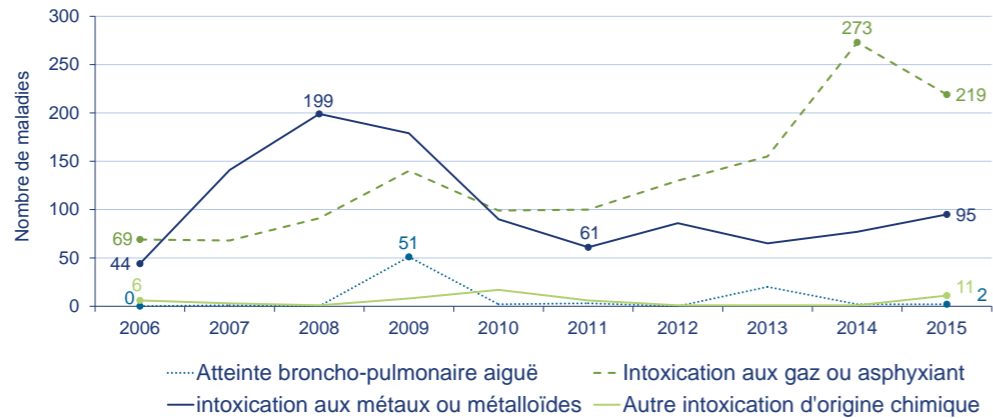


Source : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).  
Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).  
Prochaine donnée : 2016.

**Analyse** Entre 2006 et 2009, le nombre de cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition environnementale a évolué à la hausse. Un certain nombre de ces déclarations est associé à des études réalisées de 2007 à 2009. Après 2009, le nombre de cas est descendu sous la barre des 300 jusqu'en 2014 où un sommet a été atteint avec 353 nouveaux cas, principalement dus à des intoxications au monoxyde de carbone. En 2015, le nombre de cas reste élevé (327), pour la même raison.

➔ Cible : –

Figure 2 Nombre de cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition environnementale, selon la maladie et l'agent chimique, Québec, 2006 à 2015



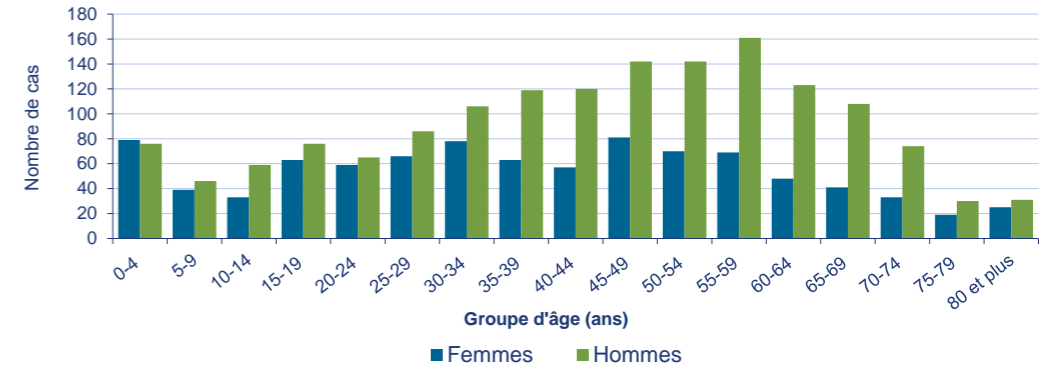
Source : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).  
Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).  
Prochaines données : 2016.

**Analyse** Au début de la période observée, les cas de MADO d'origine chimique associés à une exposition environnementale étaient principalement occasionnés par une exposition à des métaux et métalloïdes. Le nombre de cas d'intoxications associées à une exposition à ces composés a varié à la suite d'un suivi effectué dans le cadre d'une étude et par la mesure de l'exposition au mercure chez des consommateurs de poissons et de crustacés.

À partir de 2010, ce sont les intoxications dues aux gaz et asphyxiants qui prédominent. Cette augmentation pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un grand nombre d'hôpitaux au Québec se sont équipés d'appareils permettant de mesurer l'exposition au monoxyde de carbone. Le résultat élevé observé en 2014 est en grande partie attribuable à une défaillance d'une polisseuse à plancher survenue dans une garderie. En 2015, les intoxications dues aux gaz et asphyxiants représentent encore 67 % de l'ensemble des épisodes d'origine environnementale.

Les atteintes broncho-pulmonaires aiguës et les autres intoxications d'origine chimique, par exemple aux hydrocarbures, produits corrosifs et pesticides, restent marginales, à l'exception d'une intoxication du dioxyde d'azote en 2009. Celle-ci s'explique par un incident ayant impliqué une cinquantaine de personnes dans un aréna, à la suite des émanations de la surfaceuse.

Figure 3 Nombre de cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition environnementale, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2006 à 2015

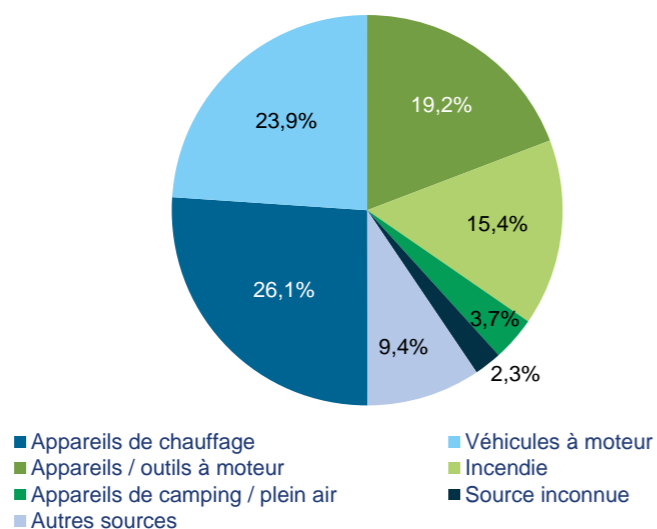


Source : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).  
Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).  
Prochaines données : 2006 à 2016.

**Analyse** L'analyse qui suit porte sur les données cumulatives de 2006 à 2015 (figure 3). Les données permettent de constater que les femmes sont en général moins affectées par des MADO d'origine chimique, à l'exception des enfants de 0 à 4 ans pour lesquels le nombre de cas est assez semblable.

Les intoxications d'origine environnementale touchent de façon plus marquée les hommes âgés de 30 à 69 ans.

Figure 4 Répartition des cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition au monoxyde de carbone, Québec, 2006 à 2015



Source : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).  
Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).  
Prochaines données : 2006 à 2016.

**Analyse** L'analyse qui suit porte sur les données cumulatives de 2006 à 2015. Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent être causées par des sources multiples. La majorité des intoxications au monoxyde de carbone sont occasionnées par une mauvaise utilisation d'appareils de chauffage non électriques (26,1 %) et par des émanations de véhicules à moteur (23,9 %). Les appareils/outils à moteur comptent pour 19,2 % des intoxications au monoxyde de carbone (7,1 % par les génératrices et 5,4 % par les polisseuses à plancher), suivis par les incendies (15,4 %).

• **Lieu d'exposition au monoxyde de carbone**

Près des deux tiers (65,2 %) des intoxications au monoxyde de carbone ont lieu à domicile, que ce soit à la résidence principale (41,9 %) ou secondaire (4,2 %), ou bien dans le garage, l'atelier résidentiel, l'abri Tempo ou la remise (19,1 %). Les véhicules suivent avec 6,4 % (données non illustrées).

**Exposition au mercure**

La principale source d'exposition au mercure est liée à l'alimentation (65,7 %), plus particulièrement les poissons, les crustacés et les mollusques (56,7 %). La source de l'exposition est inconnue dans 29,5 % des cas. Ce type d'intoxication est possiblement associé à des déclarations issues de différentes études réalisées de 2007 à 2009 (données non illustrées).

**Exposition au plomb**

Parmi les expositions au plomb documentées, les salles de tir (18,2 %) et une exposition à la peinture (9,7 %) sont les plus fréquentes. Notons que dans 46,6 % des cas, la source est inconnue. Les autres sources représentent moins de 5 % des épisodes. Des projets de recherche réalisés en 2007, 2008 et 2009 expliquent également plusieurs cas (données non illustrées).

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

#### Nombre de lésions professionnelles

*Sécuriser les milieux physiques et implanter des mesures préventives tout en s'adaptant à de nouveaux contextes technologiques et socioéconomiques et aux risques qu'ils engendrent au fil du temps font l'objet d'efforts constants dans un contexte de développement durable. À cet égard, l'évolution du nombre de lésions professionnelles rend compte en partie de l'efficacité des mesures mises en place pour rendre les lieux de travail plus sains et sécuritaires. La diminution du nombre de lésions professionnelles permet à un plus grand nombre de travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population, en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé occasionnées par les lésions professionnelles.*

#### Description

Cet indicateur rend compte du nombre de lésions professionnelles et pour lesquelles le dossier a été ouvert au cours de l'année civile et qui avait été accepté au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. Ces dossiers ont pour la plupart fait l'objet d'une indemnisation par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), qu'il s'agisse d'indemnités de remplacement de revenu, d'indemnités pour préjudice corporel, d'indemnités de décès ou de remboursement de frais d'assistance médicale ou de frais de réadaptation.

**Lésion professionnelle** : selon la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, une lésion professionnelle est une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

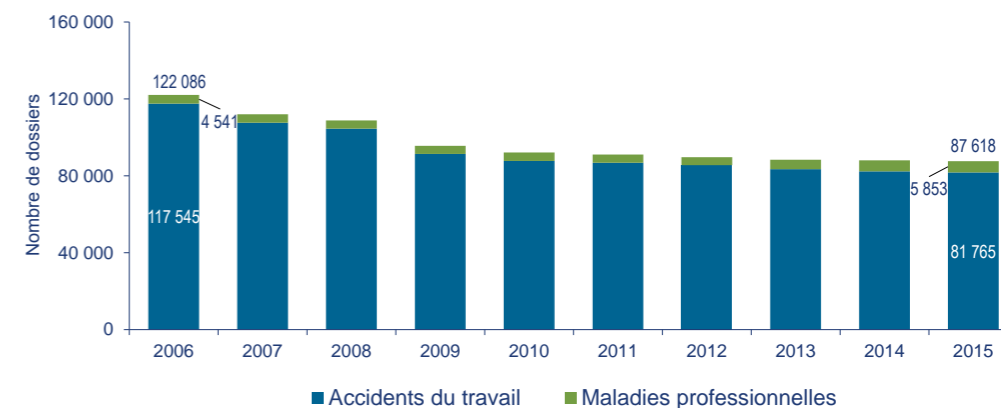
**Maladie professionnelle** : maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail.

**Accident du travail** : événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

#### Précaution

Une attention particulière doit être apportée à l'influence du contexte économique global (activité économique, nombre d'heures travaillées) quant à l'interprétation des variations de cet indicateur. De plus, les cas compilés correspondent aux dossiers ouverts et acceptés.

Figure 1 Nombre de lésions professionnelles selon le type de lésions, Québec, 2006 à 2015



Source : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Compilation : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

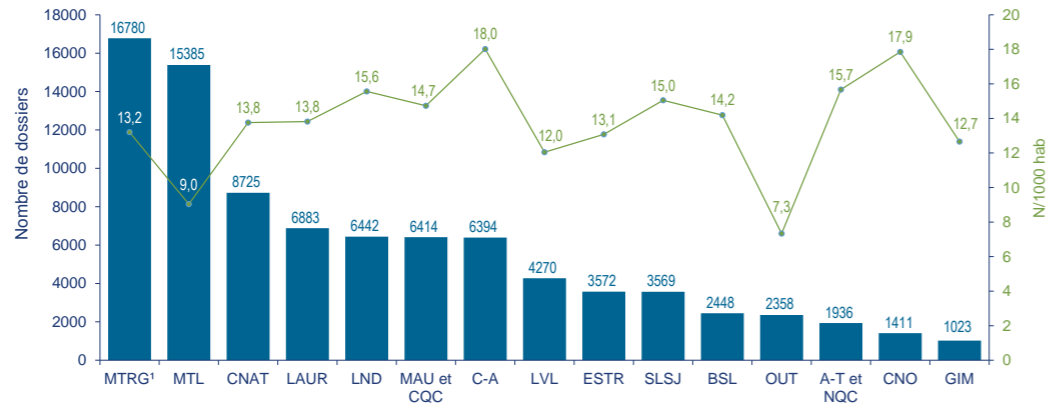
Prochaines données : 2016.

#### Analyse

Entre 2006 et 2015, le nombre de lésions professionnelles a diminué de 28,2 % au Québec, passant de 122 086 à 87 618 dossiers. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction du nombre d'accidents du travail qui est passé de 117 545 en 2006 à 81 765 en 2015, ce qui représente une baisse de 30,4 %. Durant la même période, le nombre de maladies professionnelles a augmenté de 28,9 %, soit une hausse de 1 312 cas.

➔ Cible : -

Figure 2 Nombre de lésions professionnelles selon la région administrative, 2015



1. À la CNESST, il n'existe pas de direction régionale de la Montérégie. Toutefois, aux fins de cet indicateur, les directions régionales de Longueuil, de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Valleyfield, ainsi que de la Yamaska ont été regroupées.  
Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Prochaines données : 2016.

**Analyse** Selon les données des bureaux régionaux de la CNESST, la Montérégie est la région qui enregistre le plus grand nombre de lésions professionnelles en 2015 avec 16 780 dossiers. Elle est suivie d'assez près par la région de Montréal qui en compte 15 385. Plus à l'est, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord sont celles où le nombre de lésions professionnelles est le moins élevé, soit 1 023 et 1 411 respectivement.

En tenant compte de la taille de la population, on observe que ce sont les régions de Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord qui détiennent le plus grand nombre de lésions professionnelles par 1 000 habitants de 15 ans et plus. En contrepartie, l'Outaouais ressort comme la région où il y en a le moins.

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

#### Indice annuel de la qualité de l'air

*La pollution de l'air affecte la santé de la population. Certaines personnes sont plus sensibles, particulièrement les enfants, les personnes âgées, ainsi que les individus atteints de certaines maladies comme l'asthme, l'insuffisance cardiaque ou respiratoire. La population en milieu urbain y est exposée de manière quotidienne. Ainsi, dans un souci de surveillance et de prévention des risques, l'indice de qualité de l'air permet de suivre l'état du milieu de vie des citoyens et contribue ainsi à ce qu'il soit plus sain et sécuritaire.*

**Description** Cet indicateur rend compte de la qualité de l'air du Québec méridional selon des données provenant de 46 stations de mesure du Réseau de surveillance de la qualité de l'air, situées sur le territoire de 14 régions administratives.

Il est calculé à partir de deux polluants qui, à ce jour, sont représentatifs de la qualité de l'air à l'échelle régionale, soit l'ozone (O<sub>3</sub>) et les particules fines (PM<sub>2,5</sub>). La représentativité spatiale des données recueillies sur ces polluants aux stations de mesure est de l'ordre de plusieurs dizaines à quelques centaines de kilomètres.

L'indice annuel de la qualité de l'air (IQA) est exprimé en pourcentage de jours pour lesquels les valeurs horaires maximales quotidiennes de l'IQA ont été classées comme « bonnes », « acceptables » ou « mauvaises ».

Chaque année, les valeurs horaires maximales quotidiennes sont compilées par classe de qualité de l'air. Pour chaque région, les résultats sont regroupés selon les classes suivantes :

- a) entre 0 et 25 : « bon »;
- b) entre 26 et 50 : « acceptable »;
- c) 51 et plus : « mauvais ».

Les valeurs en pourcentage sont obtenues en divisant le total de jours de chaque classe par la somme des trois classes.

Valeur horaire : pour chacun des deux polluants considérés, on calcule un sous-indice en divisant la concentration du polluant par sa valeur de référence et en multipliant le résultat par 50. Le sous-indice le plus élevé détermine la valeur horaire de l'IQA.

#### Précaution

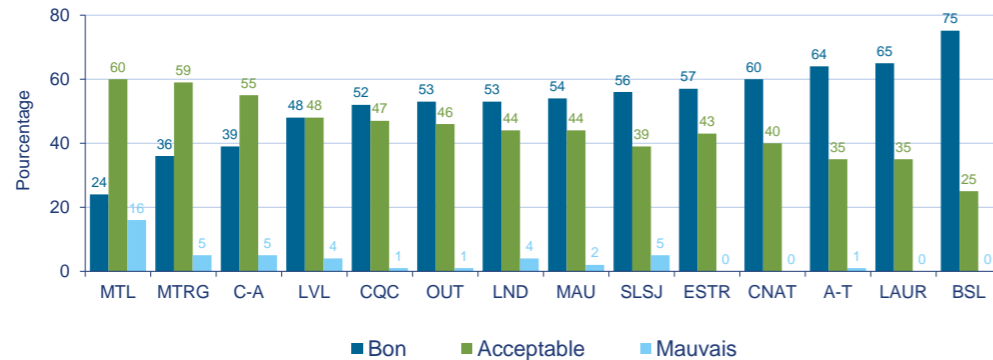
Valeur de référence d'un polluant : concentration à partir de laquelle on considère que la qualité de l'air est « mauvaise ». Pour l'ozone (O<sub>3</sub>), elle est de 82 ppb (moyenne horaire) et pour les particules fines (PM<sub>2,5</sub>), de 35 µg/m<sup>3</sup> (moyenne sur 3 heures).

Les stations du réseau sont localisées principalement dans les régions les plus peuplées et dans lesquelles la qualité de l'air peut être influencée par les activités économiques qui s'y déroulent ou par la contribution transfrontalière du bassin atmosphérique nord-américain.

En général, les stations de mesure ayant une représentativité spatiale régionale rapportent des résultats similaires. Toutefois, il arrive occasionnellement qu'une valeur plus élevée soit attribuée à l'ensemble d'une région, alors qu'elle n'est représentative que d'une fraction de cette région. Les conditions météorologiques, des événements spécifiques comme les feux de forêt de même que la pollution transfrontalière peuvent expliquer de telles situations.

Il se peut que le nombre total de jours utilisés comme dénominateur dans le calcul de l'indice soit différent de 365 jours ou 366 jours pour les années bissextiles. Cette différence est attribuable à l'annulation de certaines données qui survient lors de la validation annuelle.

Figure 1 Indice annuel de la qualité de l'air, selon la région administrative, 2015



Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Ville de Montréal, Environnement Canada : Banque de données de la qualité de l'air de CESPA (Connaissance et surveillance de la pollution atmosphérique).  
Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).  
Prochaines données : 2016.

**Analyse** En 2015, le pourcentage de jours pour lesquels l'indice de la qualité de l'air est classé « bon » varie entre 24,0 %, dans la région de Montréal (86 jours) et 75,1 % dans celle du Bas-Saint-Laurent (272 jours). En général, l'indicateur illustre le fait qu'à l'échelle régionale, la qualité de l'air est meilleure dans les régions périphériques du Québec, Montréal étant habituellement la région où le pourcentage de jours pour lesquels l'indice de la qualité de l'air est qualifié « bon » est le plus faible.

La classe « acceptable » varie entre 25,0 % dans la région du Bas-Saint-Laurent (89 jours) et 60,0 % dans celle de Montréal (219 jours).

Le pourcentage de « mauvais » jours varie, pour sa part, entre 0 % pour les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et des Laurentides et 16,0 % pour celle de Montréal (60 jours). Comme pour la classe « acceptable », les pourcentages les plus élevés surviennent en général dans le sud-ouest du Québec.

➤ Cible : –

[Données détaillées](#)



## Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

#### Pourcentage du total global de jours-personnes par année en avis d'ébullition de l'eau

*L'accès à une eau potable de qualité est un élément essentiel pour la protection de la santé publique. L'avis d'ébullition de l'eau potable est une mesure préventive qui permet la consommation de l'eau du robinet, à condition de l'avoir fait bouillir au préalable. Il concourt à assurer aux Québécois un milieu sain et sécuritaire.*

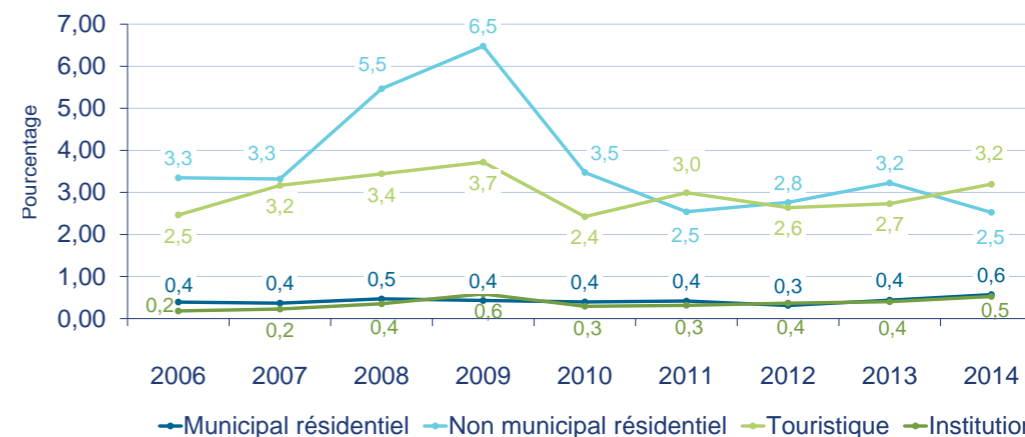
**Description** L'avis d'ébullition de l'eau potable est émis lorsqu'il y a un risque que l'eau potable soit contaminée par des bactéries, des virus ou des parasites susceptibles de causer des problèmes de santé.

L'indicateur présente la combinaison des données sur la durée des avis d'ébullition de l'eau potable et de celles sur le nombre d'utilisateurs visés par chaque avis. Ces données sont rapportées au total des jours-personnes des installations de distribution d'eau potable desservant plus de 20 personnes, assujetties au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). L'indicateur vise ainsi plus de 3 700 installations réparties selon la catégorie de clientèle desservie.

La diffusion des avis d'ébullition de l'eau potable est obligatoire lorsqu'un résultat d'analyse montre la présence de bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli* dans un échantillon d'eau mis à la disposition des utilisateurs.

**Précaution** Le resserrement de certaines normes de qualité ou d'exigences de contrôles pourrait avoir, à court ou moyen terme, un effet négatif sur l'indicateur en favorisant la mise en lumière de cas de contamination microbiologique de l'eau potable et ainsi augmenter pendant une certaine période le pourcentage du total global de jours-personnes avec avis de faire bouillir l'eau.

Figure 1 Pourcentage du total global de jours-personnes par année en avis d'ébullition de l'eau, Québec, 2006 à 2014



Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).  
Compilation : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.  
Prochaines données : 2015-2019.

**Analyse** Le pourcentage de jours-personnes visés par un avis d'ébullition de l'eau est particulièrement faible (moins de 1 %) pour la population alimentée à sa résidence par un réseau municipal, de même que pour la population alimentée par un réseau institutionnel. Pour la clientèle des réseaux non municipaux résidentiels et touristiques, le pourcentage de jours-personnes visés par un avis d'ébullition de l'eau est globalement faible, quoique toujours plus élevé que pour les réseaux mentionnés précédemment. Il varie de 2,4 % à 6,5 %.



Cible : -

[Données détaillées](#)



## Orientation 7 Soutenir la mobilité durable

### Objectif 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

#### Achalandage du transport en commun

*Le transport en commun contribue à la mobilité durable. Celle-ci permet une meilleure intégration des transports à la planification de l'aménagement du territoire; elle contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES); elle vise au respect de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité, la santé et la qualité de vie des citoyens. La bonification des services de transports collectifs concourt à l'accessibilité accrue aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires.*

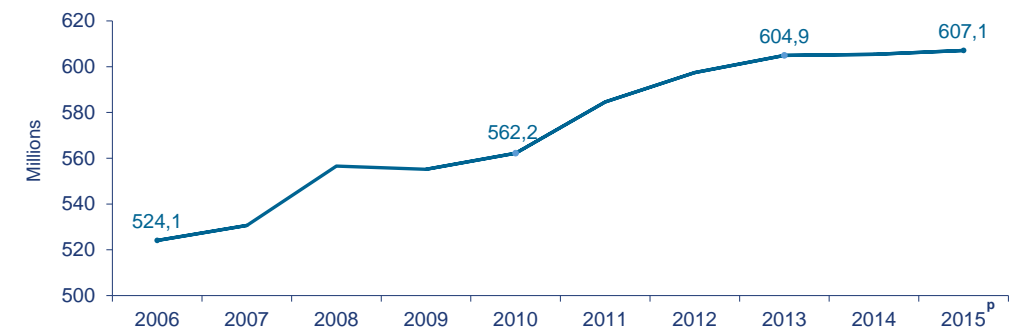
**Description** Cet indicateur rend compte du nombre annuel de déplacements effectués en autobus, en métro, en trains de banlieue et parfois, en taxis (taxibus) mis en service par les Autorités organisatrices de transport en commun (AOT), soit les sociétés de transport en commun (STC), les conseils intermunicipaux de transport (CIT), l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et les organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT). L'indicateur exclut le transport adapté.

Les données de chaque organisme de transport comprennent le nombre réel de déplacements payés à l'unité, le nombre réel des divers laissez-passer vendus et une estimation du nombre moyen de déplacements effectués par les détenteurs selon les types de laissez-passer.

**Précaution** Une forte proportion de l'achalandage découle des laissez-passer mensuels. L'estimation du nombre de déplacements par détenteur de laissez-passer mensuel est mise à jour à une fréquence variable (STC et AMT) ou repose sur une norme de subvention du ministère des Transports (OMIT) qui est indépendante des déplacements réellement effectués. La mise en place de nouveaux systèmes de perception électronique (OPUS) pourrait modifier les méthodes de calcul.

Les données d'achalandage du transport en commun de Joliette sont rattachées à la RMR de Montréal.

Figure 1 Déplacements en transport en commun, Québec, 2006 à 2015



Note : Données préliminaires : 2015.

Source : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Compilation : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

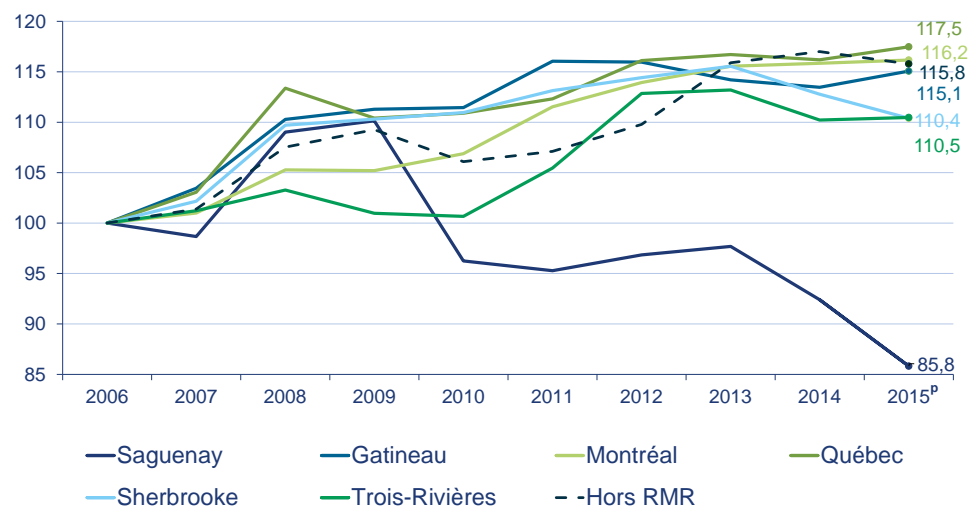
Prochaine donnée : 2016.

**Analyse** Au Québec, 607,1 millions de déplacements en transport en commun ont été effectués en 2015. Malgré une légère baisse en 2009 (-0,2%), l'achalandage du transport en commun au Québec est en progression depuis 2006. La hausse globale pour l'ensemble du Québec est de 15,8 % entre 2006 et 2015 et la croissance annuelle moyenne est de 1,6 %.



Cible : –

Figure 2 Déplacements en transport en commun, indice (2006 = 100), région métropolitaine de recensement, 2006 à 2015



Source : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).  
Compilation : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).  
Prochaines données : 2016.

**Analyse** Entre 2006 et 2015, la tendance de l'achalandage est à la hausse dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR), sauf Saguenay. Par ailleurs, bien qu'environ 85 % des déplacements en transport en commun effectués au Québec se déroulent dans la région de Montréal, la croissance de l'achalandage a été toute proportion gardée plus importante dans la RMR de Québec (17,5 % contre 16,2 % pour la RMR de Montréal). Les régions hors RMR ont connu une hausse d'achalandage de 15,8 % sur la même période.

[Données détaillées](#)



## Orientation 7 Soutenir la mobilité durable

### Objectif 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

#### Part des véhicules électriques parmi les nouveaux véhicules légers en circulation

*L'électrification des transports représente un cadre de développement plus respectueux de l'environnement et constitue un geste significatif pour réduire la dépendance énergétique du Québec. De plus, l'adoption des véhicules électriques permet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du transport, secteur qui émet le plus de GES au Québec.*

**Description** L'indicateur présente la part des nouveaux véhicules électriques immatriculés parmi les nouveaux véhicules légers immatriculés au 31 décembre de chaque année.

Les véhicules électriques comprennent les véhicules entièrement électriques (VEE) et les véhicules hybrides rechargeables (VHR).

Le terme « nouveaux véhicules » est utilisé pour désigner l'augmentation du nombre de véhicules immatriculés par rapport à l'année précédente.

Véhicule entièrement électrique (VEE) : véhicule léger dont la motorisation est entièrement électrique, qui utilise l'énergie provenant d'une batterie, laquelle doit être rechargée à partir d'une source externe d'électricité.

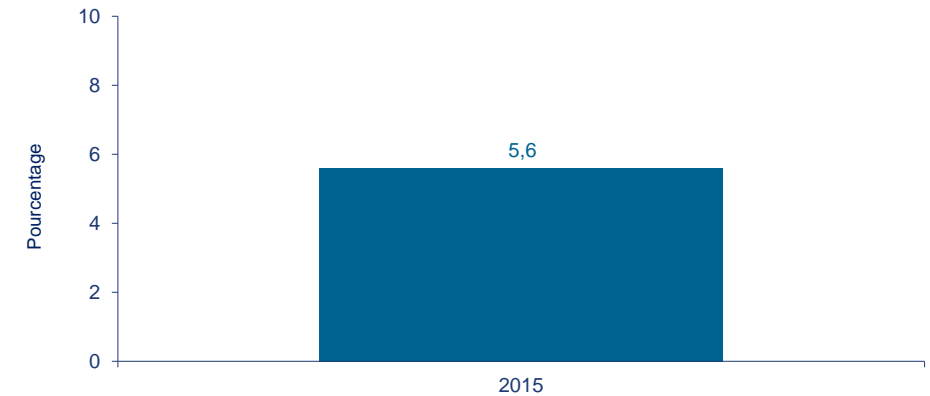
Véhicule hybride rechargeable (VHR) : véhicule léger équipé d'un moteur électrique et d'un moteur à essence fonctionnant en combinaison, selon la vitesse et l'accélération du véhicule ou un véhicule léger dont la motorisation est électrique et est munie d'une génératrice à essence qui produit de l'électricité pour alimenter la batterie. Ces véhicules utilisent de l'énergie provenant d'une batterie, laquelle peut être rechargée à partir d'une source externe l'électricité.

Véhicule léger : les véhicules légers sont constitués des automobiles, des camions légers et des taxis.

Automobile : véhicule routier de 3 000 kg ou moins, dont la fonction principale est le transport des passagers et dont la construction n'est pas sur un châssis de camion.

Camion léger : véhicule routier de 4 000 kg ou moins, de type fourgonnette, camionnette ou véhicule tout usage (4 X 4).

Figure 1 Part des nouveaux véhicules électriques parmi les nouveaux véhicules légers en circulation, Québec, 2015



Source : Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Compilation : ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports (MTMET).

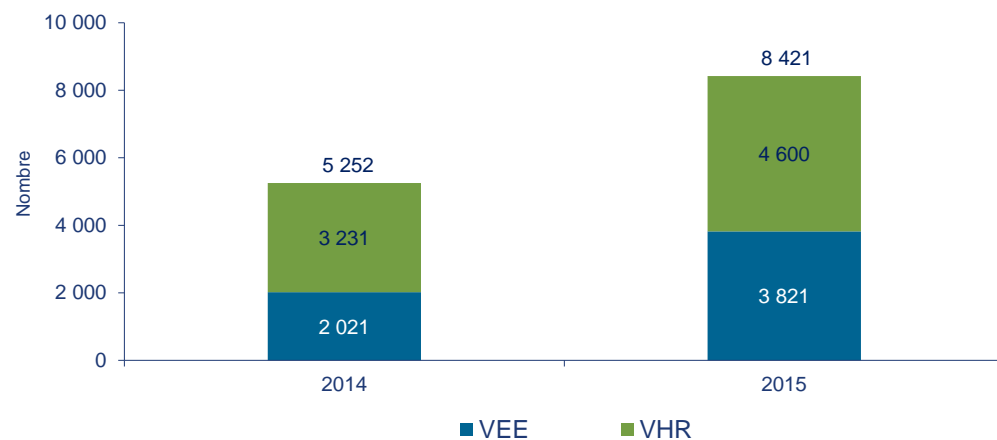
Prochaine donnée : 2016.

**Analyse** Au Québec, 56 599 véhicules se sont ajoutés au parc de véhicules légers en 2015. De ce nombre, 3 169 sont électriques, ce qui représente une part de 5,6 % du nouveau parc.



Cible : –

Figure 2 Nombre de véhicules électriques selon le type de véhicules électriques, Québec, 2014 et 2015



Source : Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Compilation : ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports (MTMET).

Prochaines données : 2016.

**Analyse** Entre le 31 décembre 2014 et 2015, le nombre de véhicules électriques immatriculés est passé de 5 252 à 8 421. Il s'agit d'une augmentation de 60 %. Notons que le gouvernement du Québec a établi une cible de 100 000 véhicules électriques immatriculés au 31 décembre 2020.

La proportion de véhicules entièrement électriques a augmenté entre 2014 et 2015. Elle représentait 38 % en 2014 et 45 % en 2015.

[Données détaillées](#)



## Orientation 7 Soutenir la mobilité durable

### Objectif 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

## Intensité énergétique du transport routier des personnes

*L'intensité énergétique du transport routier des personnes est une mesure de l'efficacité énergétique du transport. L'amélioration de l'efficacité énergétique dans ce secteur contribue à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air. En effet, les véhicules de transport des personnes utilisent en grande partie des produits pétroliers dont la combustion émet des gaz à effet de serre (GES) et d'autres composés nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Les efforts consacrés à l'efficacité énergétique, comme les progrès techniques qui améliorent le rendement des véhicules ainsi que les changements comportementaux favorisant l'utilisation des transports en commun ou du covoiturage, devraient se traduire par une diminution des émissions de GES.*

**Description** L'indicateur correspond à la quantité d'énergie finale nécessaire pour transporter une personne sur un kilomètre. Il est obtenu en calculant le rapport entre la consommation finale d'énergie du transport routier des personnes et le nombre de personnes-kilomètres.

Le nombre de personnes-kilomètres correspond au produit du taux d'occupation des véhicules en déplacement et de la distance totale parcourue.

Les types de véhicules considérés sont les voitures et les camions légers servant au transport des personnes.

L'intensité énergétique se mesure en mégajoules par personne-kilomètre (MJ/p-km).

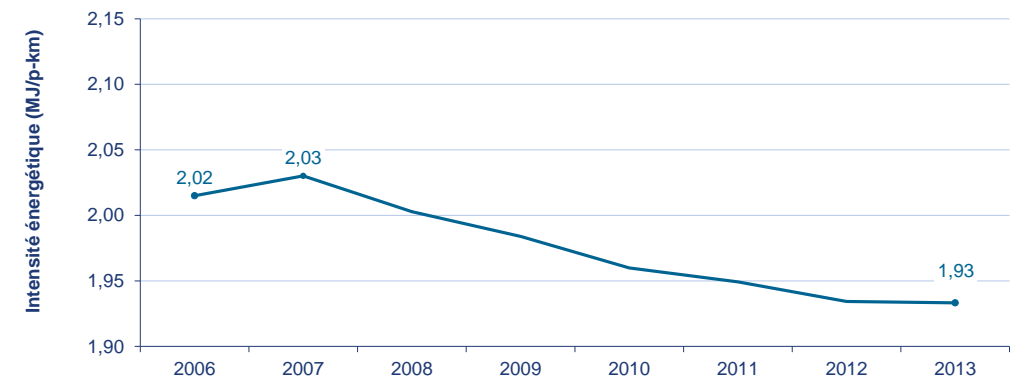
Un mégajoule (MJ) = 1 000 000 joules

Un pétajoule (PJ) = 1 000 000 000 mégajoules

**Précaution** L'indicateur est influencé par d'autres facteurs tels que :

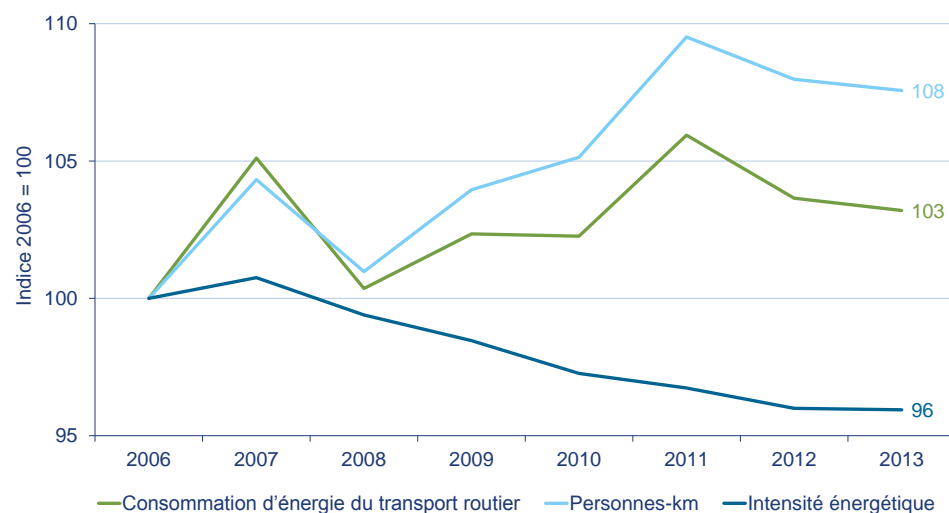
- la substitution énergétique (ex. : l'augmentation de la part des véhicules électriques);
- la congestion urbaine;
- la composition du parc de véhicules.

Figure 1 Intensité énergétique, Québec, 2006 à 2013



Source : Ressources naturelles Canada (RNCan), Office de l'efficacité énergétique (OEE)  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Prochaines données : 2014

Figure 2 Évolution de l'intensité énergétique du transport routier des personnes et de ses composantes, Québec, 2006 à 2013



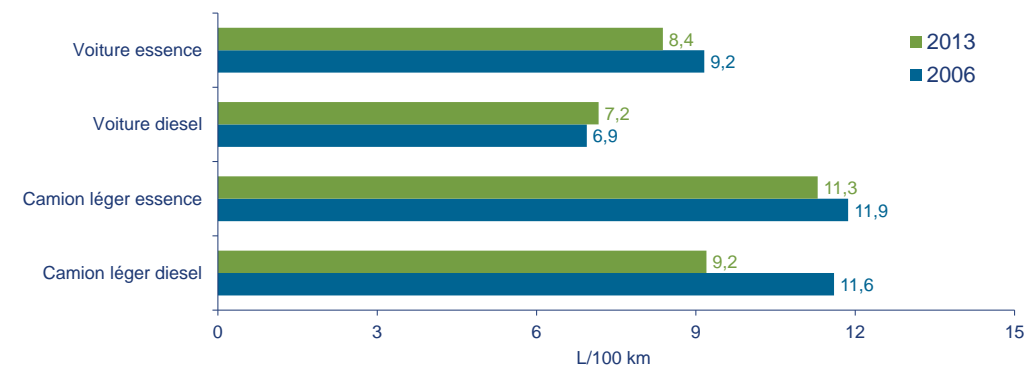
Source : Ressources naturelles Canada (RNCan), Office de l'efficacité énergétique (OEE)  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Prochaines données : 2014

**Analyse** La quantité d'énergie nécessaire pour déplacer une personne sur une distance d'un kilomètre a diminué entre 2006 et 2013, passant de 2,02 MJ par personne-kilomètre à 1,93 MJ par personne-kilomètre.

La consommation totale d'énergie pour le transport routier des personnes a augmenté de 3 % pour la période observée. De 235,7 PJ en 2006, elle atteint 243,3 PJ en 2013. Plus de 90 % de l'énergie consommée pour le transport routier des personnes provient de l'essence automobile. La consommation d'électricité, d'éthanol et de propane est marginale (4 % en 2013). Le carburant diesel représente la part restante. Par ailleurs, le nombre de personnes-kilomètres a augmenté de 8 % : il est passé de 116 992 millions en 2006 à 125 846 millions en 2013.

➤ Cible : -

Figure 3 Consommation moyenne de carburant, Québec, 2006 à 2013



Source : Ressources naturelles Canada (RNCan), Office de l'efficacité énergétique (OEE)  
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Prochaines données : 2014

**Analyse** Différents facteurs peuvent expliquer la variation de l'intensité énergétique.

La consommation d'essence aux 100 km a diminué de 9 % entre 2006 et 2013 pour les voitures, et de 5 % pour les camions légers transportant des personnes. La consommation de diesel aux 100 km a augmenté de 3 % pour les voitures et baissé de 21 % pour les camions légers.

Notons l'agrandissement du parc de véhicules légers pour la période observée : le nombre de camions légers transportant des personnes a connu une hausse très marquée de 34 % entre 2006 et 2013, tandis que l'augmentation du parc de petites voitures atteint 10 %.

Ainsi, la consommation d'énergie pour le transport routier des personnes a connu une croissance, mais à un rythme plus lent que l'augmentation du nombre de véhicules et de personnes-kilomètres. L'accroissement global du rendement en carburant des véhicules a contribué à une amélioration de l'intensité énergétique sur la période observée.

[Données détaillées](#)



**Orientation 8**  
Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Objectif 8.2**

Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

**Nouvelle capacité de production d'électricité de sources renouvelables dont l'installation ou l'achat de la production sont approuvés par le gouvernement**

*La production d'énergie renouvelable a des impacts moindres sur l'environnement et le climat que celle provenant d'autres sources, comme le charbon et le pétrole. Elle contribue à la protection de l'environnement, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air dans le Nord-Est américain, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques.*

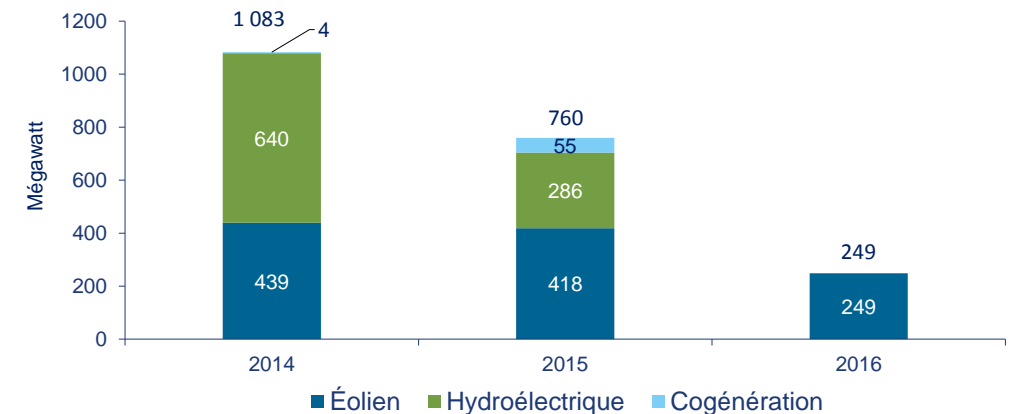
**Description** L'indicateur démontre le résultat des politiques gouvernementales afin de favoriser l'augmentation de la production d'électricité de sources renouvelables par la construction de nouvelles installations, l'augmentation de la capacité de production faisant suite à des travaux réalisés sur des équipements déjà en place. Ces efforts contribuent à assurer la sécurité énergétique du Québec. Cependant, le gouvernement a également fixé un seuil au-delà duquel aucun nouveau projet d'ajout de capacité de production destinée au marché intérieur ne sera autorisé.

Électricité de sources renouvelables : électricité éolienne, solaire, hydrolienne, produite par cogénération, par des grandes ou des petites centrales hydroélectriques, ou des projets faisant intervenir ces sources de production de façon combinée.

Les équipements de puissance inférieure à 50 kW installés par les autoproducteurs pour combler leurs propres besoins sont exclus de l'indicateur. Les données sont présentées selon l'année de mise en service des nouveaux équipements ou installations.

**Précaution** Cet indicateur évolue en fonction des besoins énergétiques du Québec et des opportunités d'exportation d'électricité sur les marchés limitrophes. L'optimisation de la production d'énergies renouvelables, dans un contexte de surplus d'électricité disponible, peut consister à réduire la cadence de développement de nouvelles capacités de production, ce qui ne doit pas être considéré comme un échec, mais plutôt comme un ajustement de la production.

**Figure 1** Nouvelle capacité de production d'électricité de sources renouvelables, Québec, 2014 à 2016



Source : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.  
Compilation : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.  
Prochaines données : 2017.

**Analyse** Entre 2014 et 2016, de nouvelles capacités de production d'électricité de sources renouvelables d'une puissance totale de 2 091 mégawatts (MW) ont été mises en opération au Québec. L'électricité de source éolienne représente 53 % de la nouvelle capacité mise en opération, l'hydroélectricité compte pour 44 % et l'électricité provenant de la cogénération pour 3 %.

Parmi les 1 083 nouveaux MW installés en 2014, 640 MW sont de source hydroélectrique (la Romaine-2), 439 MW sont de source éolienne (neuf installations) et 4 MW représentent un ajout de puissance dans une centrale de cogénération à la biomasse forestière.

En 2015, sept parcs éoliens ont été mis en service permettant d'accroître significativement la puissance installée d'énergie éolienne (418 MW), suivis par deux centrales hydroélectriques (286 MW) avec les

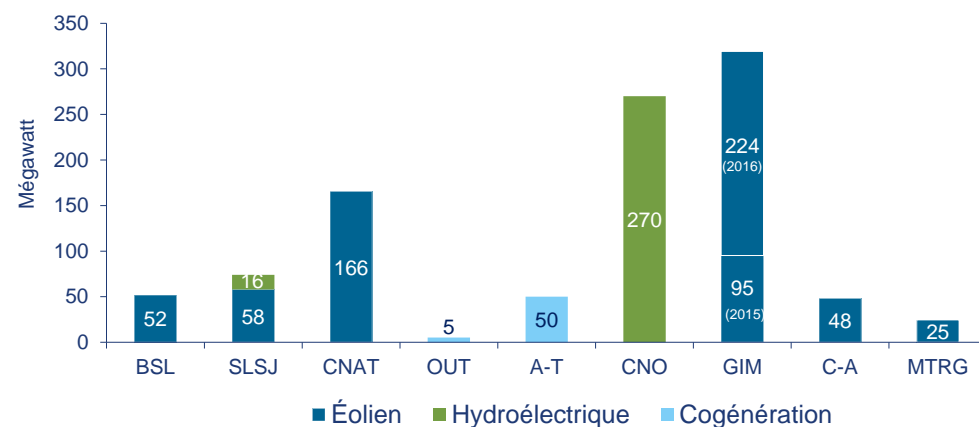
installations de la Romaine-1 et de Val-Jalbert, et deux installations de cogénération à la biomasse forestière totalisant 55 MW.

En 2016, les nouvelles capacités de production mises en opération proviennent de trois parcs éoliens pour une puissance totale de 249 MW.

➔➔➔ **Cible : -**

Bien que la Politique énergétique 2030 n'ait pas établi de cible spécifique à l'égard des capacités de production d'électricité de sources renouvelables installée, elle vise une augmentation de 25 % de la quantité totale d'énergie renouvelable produite au Québec d'ici 2030. Ces quantités supplémentaires seront requises pour réaliser la transition énergétique du Québec vers une économie et un secteur des transports moins dépendants des produits pétroliers et pour aider les partenaires de l'est de l'Amérique du Nord à faire de même.

**Figure 2 Nouvelle capacité de production d'électricité de sources renouvelables selon la région administrative, 2015 et 2016**



Source : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.  
Compilation : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.  
Prochaines données : 2017.

Des 760 mégawatts (MW) nouvellement mis en service en 2015, 270 MW sont de source hydroélectrique installée dans la Côte-Nord (centrale hydroélectrique Romaine 1) et 16 MW au Saguenay–Lac-Saint-Jean (centrale hydroélectrique de Val-Jalbert).

La Capitale-Nationale a mis en service 166 MW d'électricité de source éolienne (parc éolien de la Côte-de-Beaupré : 23,5 MW et parc éolien de la Rivière-du-Moulin phase 2 : 142 MW).

Deux parcs éoliens ont été mis en service dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, soit la phase 2 du parc éolien des Moulins (21,15 MW) et le parc éolien Mont-Rothery (74 MW).

Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin chevauche les régions de la Capitale-Nationale et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce parc dont la puissance totale est de 350 MW, compte sur 29 nouvelles éoliennes de 2 MW chacune (58 MW) toutes situées dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay.

Depuis une dizaine d'années, le Bas-Saint-Laurent a acquis un important savoir-faire en matière d'énergie éolienne. Le parc éolien de Témiscouata a été mis en service le 1<sup>er</sup> décembre 2015 (51,7 MW).

En 2015, deux parcs éoliens ont été mis en service dans la région Chaudière-Appalaches. Le parc éolien de Frampton dans la MRC de La Nouvelle Beauce (24 MW) et le parc éolien de Saint-Philémon dans la MRC de Bellechasse (24 MW).

En Abitibi-Témiscamingue, 50 MW d'électricité provenant de cogénération à la biomasse forestière résiduelle ont été mis en opération (centrale de cogénération de Témiscaming-2), tandis qu'en Outaouais, le projet de la centrale de cogénération Thurso-2 visait à accroître de 5 MW la capacité de la centrale de cogénération.

En 2016, les parcs éoliens Mesgi'g Ugnu's'n (149,25 MW) et Roncevaux (74,8 MW) ont été mis en opération dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le parc Mesgi'g Ugnu's'n est le premier parc au Québec qui soit né d'un partenariat avec des communautés autochtones, en l'occurrence les trois communautés micmaques de la Gaspésie. Finalement, le parc éolien Pierre-de-Saurel en Montérégie (24,6 MW) est un projet 100 % communautaire développé par la MRC de Pierre-de-Saurel.

[Données détaillées](#)



**Orientation 8**  
Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Objectif 8.3**

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Part de l'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale

*L'utilisation d'énergie de sources renouvelables a une incidence moindre sur l'environnement et le climat que celle des combustibles fossiles. De plus, l'énergie renouvelable consommée au Québec est produite dans la province, ce qui contribue à assurer sa sécurité énergétique et son développement économique, tout en respectant la capacité de reconstitution des ressources naturelles dans les écosystèmes, conformément aux principes du développement durable.*

**Description**

L'indicateur mesure la part que représentent l'énergie de sources renouvelables, c'est-à-dire l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et la biomasse, dans la consommation finale d'énergie.

Le principe de l'origine de la source est utilisé pour déterminer si une forme d'énergie est classée comme étant renouvelable ou non renouvelable. Par exemple, l'électricité finale produite à partir de produits pétroliers est ajoutée à la consommation finale de produits pétroliers et traitée comme étant non renouvelable.

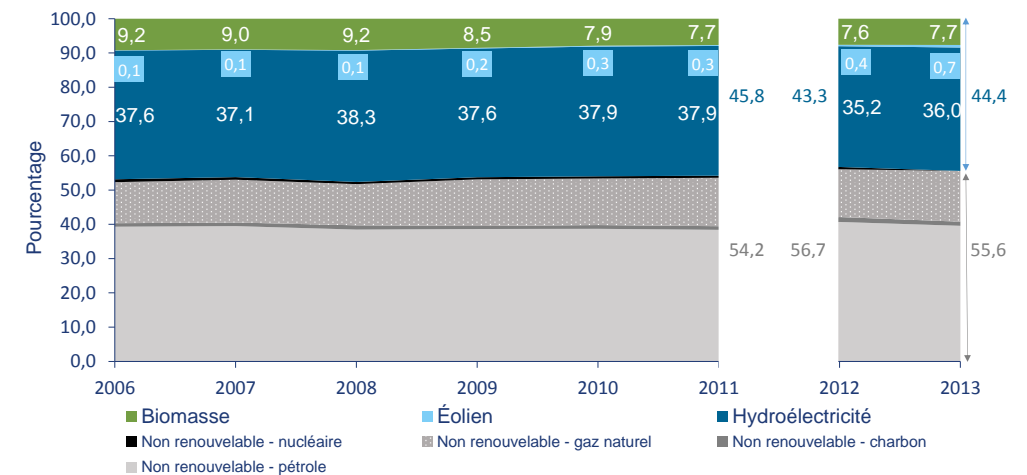
La consommation d'énergie de sources renouvelables émet moins de gaz à effet de serre (GES) et a une incidence moindre sur l'environnement que celle des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

La consommation d'énergie est mesurée en tonnes équivalent pétrole (tep), une unité énergétique. Une tep correspond à la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Un gigajoule (GJ) = 1 milliard de joules.

**Précaution**

Statistique Canada a apporté des corrections aux données de 2012 et 2013 afin d'éviter un double comptage de la consommation d'électricité dans le secteur commercial et institutionnel. Les corrections n'ont pas été apportées aux données antérieures, ce qui introduit un bris de série entre les deux périodes.

**Figure 1** Part des énergies de sources renouvelables dans la consommation finale, Québec, 2006 à 2013



Sources : Statistique Canada et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Compilation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Prochaines données : 2014

**Analyse**

La part de l'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale d'énergie s'élève à 44,4 % en 2013. Sans surprise, l'hydroélectricité est la forme d'énergie renouvelable la plus importante avec 36,0 % de la consommation totale en 2013. La biomasse représente 7,7 % et l'éolien 0,7 % du total.

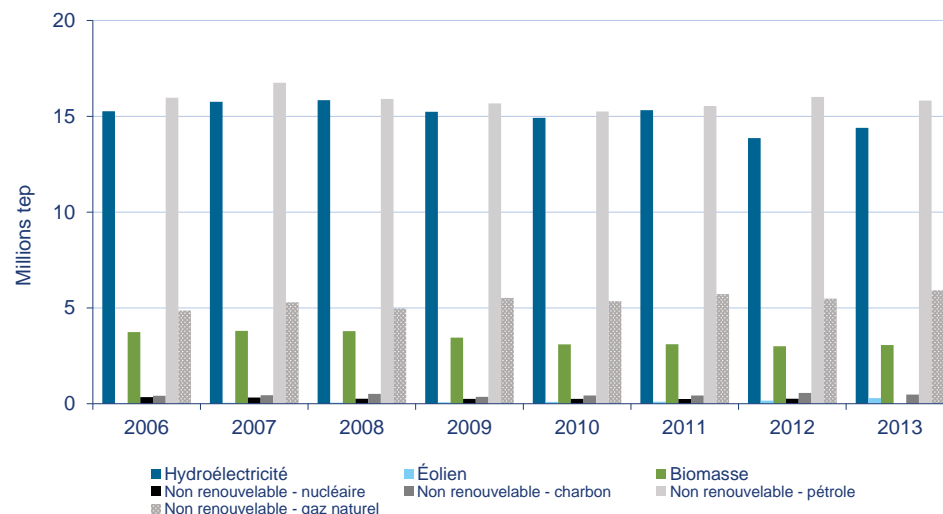
Parmi les énergies non renouvelables, le pétrole constitue la forme d'énergie la plus consommée, représentant 39,6 % du total. Le gaz naturel suit avec 14,8 %, et le charbon représente 1,2 % de l'énergie totale consommée. La part de l'énergie nucléaire est nulle en raison de la fermeture définitive de l'unique centrale nucléaire au Québec en décembre 2012.

Un bris de série à partir de l'année 2012 rend l'analyse temporelle inadéquate.



Cible : -

Figure 2 Consommation finale d'énergie renouvelable et non renouvelable, Québec, 2006 à 2013



Sources : Statistique Canada et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Compilation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Prochaines données : 2014

**Analyse** Les produits pétroliers (pétrole) et l'hydroélectricité constituent les formes d'énergie les plus consommées au Québec. En 2013, la consommation énergétique de produits pétroliers a atteint 15,8 millions de tep, tandis que 14,4 millions de tep ont été consommées sous forme d'hydroélectricité.

En raison du bris de série à partir de 2012, l'analyse est effectuée pour les années 2012 et 2013. Entre 2012 et 2013, la consommation finale d'énergie, toutes formes confondues, a augmenté de 2 %. La consommation d'énergie renouvelable a quant à elle augmenté de 4 % (données non présentées). Cette progression est en grande partie attribuable à la hausse de la consommation d'énergie éolienne (+ 85 %) et d'hydroélectricité (+ 4 %). Ainsi, la consommation d'énergie éolienne a fortement augmenté, passant de près de 159 000 tep en 2012 à près de 295 000 tep en 2013. Dans le cadre de la stratégie énergétique 2006-2015, plusieurs appels d'offres ont été lancés pour la construction de parcs éoliens, notamment dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Du côté des énergies non renouvelables, la consommation a globalement diminué (- 0,5 %). On constate, entre 2012 et 2013, une croissance de la consommation de gaz naturel (+ 8 %) et une diminution de la consommation de pétrole (- 1 %), de charbon (- 14 %) et d'énergie nucléaire (- 100 %). La centrale nucléaire Gentilly-2 a été définitivement fermée le 28 décembre 2012.

[Données détaillées](#)



Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui  
pour le Québec de demain